

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1162

12 juin 2009

SOMMAIRE

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l.	55770	Luxtrac S.A.	55731
Aménagement Intérieur S.A.	55731	Mansford France Fund I S. à r.l.	55763
Angel Lux Parent S.à r.l.	55732	MassMutual Europe S.A.	55776
Ardath S.A.	55732	MF11 S.à r.l.	55764
Banco Itaú Europa Luxembourg S.A.	55730	MF9 S.à r.l.	55764
Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l.	55765	MGV S.A.	55730
Dory 2 S.à r.l.	55763	MP3 Holdings S.à r.l.	55764
Ecully PropCo S.à r.l.	55775	MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l.	55762
Elster Group S.A.	55761	Nebozzo Holdings	55762
Elster Group S.à.r.l.	55761	NOVUS-LUX Dienstleistungen GmbH ...	55767
European Financing Partners S.A.	55769	Old Castle Invest S.A.	55763
European Opticians 2 S.à r.l.	55775	PG Holdings	55763
GDC Immobilière S.à R.L.	55759	Reliable Estate Investment Company S.A.	55769
Global Alternative Energy Europe S.A.	55775	Rock Brook Holdings	55732
Gold Wave S.A.	55732	Sizinvest S.A.	55765
H2O Finland LuxCo S.à r.l.	55761	Sopaver S.A.	55770
H2O LuxCo S.à r.l.	55774	Tipex	55760
House Concept S.A.	55761	UN.BA.KA. S.A.	55767
Hutchison Ports España S.à r.l.	55762	Usiminas International S.à r.l.	55769
Hutchison Ports Poland S.à r.l.	55770	Vanenburg Business Systems (Luxembourg)	55760
IK Investment Partners S.à r.l.	55761	Virtue Invest S.à r.l.	55766
J & Be International S.A.	55759	Vontobel Fund	55730
Kunststofffabriek C.A. Boer B.V.	55760	Voyages Vandivinit S.à r.l.	55760
Lago Ladoga Investments S.A.	55762	Wieland Invest S.A.	55764
Lambeth S.A.	55731	Wincon S.A.	55771
Lipniza Investments S.à r.l.	55765	Zhermack International S.à r.l.	55771

Vontobel Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 38.170.

Auszug aus dem Protokoll der Ordentlichen Generalversammlung vom 10. Februar 2009 um 11.00 Uhr

Zweiter Beschluss:

"Die Ordentliche Generalversammlung wählt Frau Annemarie Arens sowie Herren Philippe Hoss, Christoph Ledergerber, Dominic Gaillard und Anders Malcolm als Verwaltungsratsmitglieder bis zur nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010.

Die Ordentliche Generalversammlung beschließt, Ernst & Young S.A., mit Sitz in Luxemburg, 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach als Wirtschaftsprüfer wiederzuerennen. Die Dauer des Mandats des Wirtschaftsprüfers beschränkt sich auf ein Jahr und endet mit der nächsten Ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2010."

Der Verwaltungsrats setzt sich daher ab dem 10. Februar 2009 wie folgt zusammen:

- Herr Herrn Dominic Gaillard, Bank Vontobel AG, Gotthardstr. 43, CH-8022 Zürich
- Herr Anders Malcolm, 1, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg
- Frau Annemarie Arens, RBC Dexia Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette
- Herr Christoph Ledergerber, Dianastraße 9, CH-8022 Zürich
- Herr Philippe Hoss, 2, Place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg

Für Vontobel Fund

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Unterschriften

Référence de publication: 2009065150/1126/28.

Enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2009, réf. LSO-DE00824. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090076902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Banco Itaú Europa Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 50.589.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires du 16 février 2009

Résolution

Elire au conseil d'administration:

1. Celso SCARAMUZZA adresse professionnelle: Banco Itaú S.A. Praça Alfredo Egydio de souza Aranha, 100 SP, 04344 902 Brésil.

Le mandat du directeur cité ci-dessus expirera à la prochaine nomination des directeurs lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en l'an 2010.

Edinardo FIGUEIREDO Junior

Président

Référence de publication: 2009065160/16.

(090076429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

MGV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 106.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067053/10.

(090078625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Luxtrac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4676 Differdange, 16, rue Theis.

R.C.S. Luxembourg B 85.400.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 mai 2009 que le mandat suivant a été renouvelé pour une nouvelle période de cinq exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2013:

Administrateur:

REISDORF-KLAES Annette, sans état, demeurant à L-4612 Niedercorn, 21, rue du Kirchberg (administrateur).

Differdange, le 4.05.2009.

Pour extrait sincère conforme

Victor REISDORF

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009065161/17.

(090076518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Aménagement Intérieur S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2668 Luxembourg, 8, rue Julien Vesque.

R.C.S. Luxembourg B 87.265.

Extrait de décision du conseil d'administration du 9 avril 2009

Les administrateurs de la société anonyme AMENAGEMENT INTERIEUR S.A., ayant son siège à 8, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 87.265, décident de nommer Monsieur Jean-Claude WAUTERS, comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 9 avril 2009.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009065158/15.

(090076911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

Lambeth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.171.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire de la société tenue au siège social le 31 mars 2009

1) Les mandats de Messieurs Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande) et Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne) tous deux résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en leur qualité d'Administrateurs de catégorie B de la société et les mandats de Messieurs Liam James Dowd, né le 25 juin 1956 à Roscommon (Irlande) résidant au Glendale Meadows, Leixlip Co. Kildare (Irlande), et John Patrick Burke né le 17 novembre 1960 à Galway (Irlande) résidant au Glenstowel, Killeel Naas Co. Kildare (Irlande), en leur qualité d'Administrateurs de catégorie A de la société sont renouvelés à partir de leur date de nomination jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014.

2) Le mandat du réviseur d'entreprise KPMG AUDIT S.à. r.l., enregistré auprès du Registre de Commerce sous le numéro B 103.590, siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est renouvelé à partir de sa date de nomination jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Lambeth SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009067148/22.

(090078752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Gold Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 112.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067059/10.

(090078634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Rock Brook Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 33.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ROCK BROOK HOLDINGS

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067060/12.

(090078397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Ardath S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 121.221.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ARDATH S.A.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067061/12.

(090078400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Angel Lux Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 116.509.

In the year two thousand and seven, on the first day of August.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "Angel Lux Parent S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 116.509, incorporated by a notarial deed, on 26 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1439 of 26 July 2006. The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 7 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 488 of 29 March 2007.

The meeting was presided over by Maître Sophie LAGUESSE, licenciée en droit, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Mr Charles MONNIER, maître en droit, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting

The chairman declared and requested the notary to state that:

(I) The shareholders represented together with the number of shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the proxyholders, the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to the present deed to be filed together with the registration authorities.

(II) It appears from said attendance list that all the 183,468 shares in issue in the Company are duly represented at the present general meeting so that the entire issued share capital of the Company is represented at the present meeting.

(III) The shareholders confirming to have full knowledge of the agenda and considering being duly and validly convened thus waiving any right to receive a prior notice, the meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out hereafter:

Agenda

Amendment and restatement of the articles of association with immediate effect of the Company substantially in the form attached to the proxies to the meeting.

After the foregoing has been approved, the meeting unanimously took the following resolution:

Sole resolution

The meeting resolved to approve the amended and restated articles of association of the Company which will read as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company ("société à responsabilité limitée") with the name "Angel Lux Parent S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The share capital of the Company is fixed at four million five hundred eighty six thousand seven hundred Euro (EUR 4,586,700.-) represented by one hundred eighty three thousand four hundred and sixty eight (183,468) Shares of a par value of twenty-five Euro

(EUR 25.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Preemptive rights.

6.1 General

6.1.1 Subject to Article 6.2 (Excepted Issuances), if the Company proposes to issue any New Securities to, or enter into any contracts, commitments, agreements, understandings or arrangements of any kind relating to the issuance of any New Securities with, any Person (other than any member of the Group), the Company shall deliver to each Shareholder a written notice of such proposed issuance at least twenty Business Days prior to the date of the proposed issuance (the period from the effectiveness pursuant to Article 23 (Notices) of such notice until the date of such proposed issuance, the "Subscription Period").

6.1.2 Subject to Article 6.2 (Excepted Issuances), each Holder (a "Participating Holder") shall have the option, exercisable at any time during the first ten Business Days of the Subscription Period, by delivering written notice to the

Company and complying with any legal requirement in relation to the subscription of the relevant New Securities, to subscribe for any number of such New Securities up to such Participating Holder's Sharing Percentage of any such New Securities. In the event that any Participating Holder elects to purchase less than its aggregate Sharing Percentage of New Securities, the Company shall deliver to each other Participating Holder a written notice thereof not later than the 15th Business Day of the Subscription Period, including the number of New Securities which were subject to the preemptive right and were not elected to be preempted by the declining Holder(s) and such Participating Holder(s), and each other Participating Holder may subscribe for such New Securities before the expiration of the Subscription Period pro-rata to the Sharing Percentages of those other Participating Holders wishing to subscribe for such New Securities, or as those other Participating Holders may otherwise agree.

6.2 Excepted Issuances

The terms of Article 6.1 shall not apply to:

(i) the issuance of New Securities pursuant to the terms and conditions set forth in any shareholders' or like agreement (if any) which may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company, provided that the aggregate subscription price of all Shares, CPECs and PECs issued by the Company does not exceed €2,612,239,325;

(ii) the issuance or grant of New Securities pursuant to any management equity incentive plan or to officers, employees or consultants of any member of the Group or other persons having a relationship with the Group pursuant to individual employment arrangements or any other equity-based employee benefits plan or arrangement, in each case that has been approved by the Board of Managers;

(iii) the issuance or sale of New Securities to a seller or its designee in connection with and as consideration for Company's direct or indirect acquisition by merger or other business combination or otherwise of any Person, business or assets, which acquisition has been approved by the Board of Managers;

(iv) the issuance or sale of New Securities to financial institutions, commercial lenders or other debt providers or their designees, in connection with commercial loans or other debt financing by such financial institutions, commercial lenders or other debt providers, which are approved by the Board of Managers;

(v) the issuance or sale of New Securities pursuant to any joint venture, partnership or other strategic transaction approved by the Board of Managers;

(vi) the issuance of New Securities pursuant to the terms of options or convertible or exchangeable securities or other similar securities which have been issued, sold or granted in compliance with any shareholders' or like agreement (if any) which may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company;

(vii) the issuance of New Securities pursuant to an IPO or other Public Offering; and

(viii) the issuance of New Securities in connection with any pro rata stock split or stock dividend or any Reorganization Transaction of the Company.

Art. 7. Transfer of shares.

7.1 General transfer provisions

Except as otherwise specifically set out in these Articles, any Transfer of Company Instruments (between Shareholders or to Persons other than the Shareholders (the "Non-Shareholders")) shall always be subject to, and will be effective and recognised by the Company only if realised in compliance with, the provisions set out in these Articles. Any recognition or inscription of a Transfer of Company Instruments will be subject to compliance with the provisions set out in the present Articles.

Notwithstanding any other provision of these Articles, Transfers of Shares (or Rights) to Non-Shareholders shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital of the Company.

7.2 General transfer restrictions

During the period commencing on the date of the adoption of the present restated Articles and ending on 25th January 2008, no Holder shall Transfer any Company Instruments, except pursuant to a Permitted Transfer or in connection with a Permitted Equity Syndication. During the period commencing on 25th January 2008 until 25th January 2013, no Holder shall Transfer any Company Instruments, except pursuant to a Permitted Transfer in connection with a Permitted Equity Syndication or with Investor Approval and in each case in accordance with the provisions of any shareholders' or like agreement (if any) which may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company. After the 25th January 2013, Holders may Transfer Company Instruments, it being understood that Transfers of Shares (or Rights) to Non-Shareholders shall be subject to the approval of Shareholders representing at least 75 % (three-quarters) of the share capital of the Company.

7.3 Right of first offer

7.3.1 If any Holder (the "Offeror") proposes to Transfer any Company Instruments, other than in the context of any Transfer contemplated under Article 7.2 or any Transfer in accordance with Article 7.5 (Drag Along), the provisions of this Article 7.3 (Right of first offer) shall apply.

7.3.2 Notice. The Offeror shall furnish a written notice of such proposed Transfer (an "Offer Notice") to the Company and each Investor (each such Investor, a "First Offer Investor") prior to any such proposed Transfer. The Offer Notice shall include:

(i) (a) the number of Company Instruments proposed to be transferred by the Offeror (the "Subject Securities"), (b) the cash purchase price (denominated in Euro) per Company Instrument or the formula by which such cash price (denominated in Euro) is to be determined, (c) any other material terms and conditions applicable to the proposed Transfer of the Subject Securities, (d) the identity of any prospective third party purchasers, if known and (e) the proposed Transfer date, if known; and

(ii) an irrevocable offer to each First Offer Investor to purchase (subject to the other provisions of this Article 7 (Transfer of Shares) any number of the Subject Securities at such cash prices and on such terms.

7.3.3 Exercise. Within ten Business Days after the date of delivery of the Offer Notice (the "First Offer Deadline"), each First Offer Investor may make an offer to purchase any number of the Subject Securities at the prices and on the terms set forth in the Offer Notice by furnishing a written notice (the "First Offer Notice") to the Offeror and the Company of such offer specifying the number of Subject Securities offered to be purchased from the Offeror (each such Person delivering such notice, a "First Offer Purchaser").

Each First Offer Investor not furnishing a First Offer Notice that complies with the above requirements, including the applicable time periods, shall be deemed to have waived all of such First Offer Investor's rights to purchase such Subject Securities under this Article 7.3.3 (Exercise) and the Offeror shall thereafter be free to Transfer the Subject Securities to the First Offer Purchasers and/or any prospective buyer of the Subject Securities (a "Prospective Buyer"), at a purchase price no less than the cash price set forth in the Offer Notice and on such other terms and conditions that are not materially more favorable to the First Offer Purchasers than those set forth in the Offer Notice, without any further obligation to such First Offer Investor pursuant to this Article 7.3 (Right of First Offer).

7.3.4 Irrevocable Offer. The offer of each First Offer Purchaser contained in a First Offer Notice shall be irrevocable, and, subject to Article 7.3.7 (Subject Securities to be sold) below, to the extent such offer is accepted, such First Offer Purchaser shall be bound and obligated to purchase the number of Subject Securities set forth in such First Offer Purchaser's First Offer Notice.

7.3.5 Acceptance of Offers. Subject to Article 7.3.7 (Subject Securities to be sold), within ten Business Days after the First Offer Deadline, the Offeror shall inform each First Offer Purchaser and the Company, by written notice (the "Acceptance Notice"), of the amount of Subject Securities to be purchased by each First Offer Purchaser. In the event the Offeror fails to furnish the Acceptance Notice within the specified time period, there shall be allocated to each First Offer Purchaser a number of Subject Securities equal to the lesser of (A) the number of Company Instruments such First Offer Purchaser has offered to purchase in its First Offer Notice and (B) the number of Company Instruments determined by multiplying (x) the number of Subject Securities by (y) a fraction (such fraction, such Person's "Pro Rata Portion") with respect to any Shares and CPECs, the numerator of which is the number of Shares and CPECs owned by such First Offer Purchaser and the denominator of which is the total number of Shares and CPECs owned by all First Offer Purchasers and, with respect to any PECs, the numerator of which is the number of PECs owned by such First Offer Purchaser and the denominator of which is the total number of PECs owned by all First Offer Purchasers.

7.3.6 Additional Compliance. If at the end of the 120th day after the date of delivery of the Offer Notice (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals), the Offeror and First Offer Purchasers or prospective buyer (if not a First Offer Purchaser), if any, have not completed the Transfer of the Subject Securities (other than due to the failure of the Offeror or any First Offer Purchaser to perform its obligations under this Article 7.3 (Right of First Offer), the Offeror and each First Offer Purchaser shall be released from their respective obligations hereunder, the Offer Notice shall be null and void, and it shall be necessary for a separate Offer Notice to be furnished, and the terms and provisions of this Article 7.3 (Right of First Offer) separately complied with, in order to consummate a Transfer of such Subject Securities.

7.3.7 Subject Securities to be Sold.

(i) In the event that, as of the First Offer Deadline, the number of Subject Securities offered to be purchased by the First Offer Purchasers is less than the number of Subject Securities, the Offeror shall provide notice of such shortfall to the First Offer Purchasers and the Company. Each First Offer Purchaser shall provide notice to the Offeror and the Company within two Business Days of receipt of the notice from the Offeror if it wishes to purchase all or any portion of the Subject Securities comprising such shortfall. In the event that, after such two additional Business Days, the number of Subject Securities offered to be purchased by the First Offer Purchasers is still less than the number of Subject Securities, (A) the Offeror may elect whether to accept the offers of the First Offer Purchasers and, at the option of the Offeror, sell any remaining Subject Securities which the First Offer Purchasers did not elect to purchase to one or more prospective buyers at a price that is no less than the price set forth in the Offer Notice and on other terms and conditions which are not materially more favorable to the First Offer Purchasers than those set forth in the Offer Notice or (B) if a single prospective buyer or group of prospective buyers is unwilling to purchase less than all of the Subject Securities, the Offeror may Transfer all (but not less than all) of the Subject Securities to such prospective buyer or group of prospective buyers at a price that is no less than the price set forth in the Offer Notice and on other terms and conditions which are not materially more favorable to such prospective buyer(s) than those set forth in the Offer Notice rather than Transfer any Subject Securities to the First Offer Purchasers. Such sales, if any, to prospective buyer(s) other than the First Offer Purchasers in accordance with clause (A) above shall be consummated together with the sale to the First Offer Purchasers.

(ii) In the event that the aggregate number of Subject Securities offered to be purchased by (and to be sold to) the First Offer Purchasers is equal to or exceeds the aggregate number of Subject Securities, the Subject Securities shall be sold to the First Offer Purchasers as follows:

A. there shall be first allocated to each First Offer Purchaser a number of Company Instruments, as applicable, equal to the lesser of (x) the number of Company Instruments offered to be purchased by such First Offer Purchaser pursuant to such holder's First Offer Notice and any subsequent notice delivered by such First Offer Purchaser pursuant to the second sentence of section (i) of this Article 7.3.7 (Subject Securities to be Sold) and (y) the number of Company Instruments equal to such First Offer Purchaser's applicable Pro Rata Portion;

B. the balance, if any, not allocated pursuant to clause (A) above shall be allocated to those First Offer Purchasers which offered to purchase a number of Company Instruments in excess of such Person's applicable Pro Rata Portion pro rata to each such First Offer Purchaser based upon the amount of such excess, or in such other manner as the First Offer Purchasers may otherwise agree; and

C. the Offeror shall be responsible for determining the total number of Company Instruments to be purchased by each First Offer Purchaser in the proposed Transfer in accordance with this Article 7.3.7 (Subject Securities to be Sold), and shall provide notice to each First Offer Purchaser and the Company of the number of Company Instruments that such First Offer Purchaser will be purchasing in such Transfer no later than three Business Days prior to the consummation of such Transfer.

(iii) The receipt of consideration by any Offeror selling Company Instruments in payment for the transfer of such Company Instruments pursuant to this Article 7.3 (Right of First Offer) shall be deemed a representation and warranty by such Offeror that: (x) such Offeror has full right, title and interest in and to such Company Instruments; (y) such Offeror has all necessary power and authority and has taken all necessary actions to sell such Company Instruments as contemplated by Article 7.3.3 (Exercise); and (z) such Company Instruments are free and clear of any and all liens or encumbrances except by virtue of law and pursuant to any shareholders' or like agreement (if any) which may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company.

7.3.8 In the event any Investor exercises its rights under Article 7.4 (Tag-Along Rights) to sell Company Instruments in connection with a Transfer to First Offer Purchasers pursuant to this Article 7.3 (Right of First Offer), such Company Instruments shall be deemed to be Subject Securities for purposes of this Article 7.3 (Right of First Offer) and shall be allocated among the First Offer Purchasers in accordance with this Article 7.3 (Right of First Offer).

7.4 Tag-Along Rights

7.4.1 Subject to prior compliance with Article 7.3 (Right of First Offer), if any Holder (a "Selling Holder") proposes to Transfer to any Person (such Person, the "Tag-Along Purchaser") any or all of its Company Instruments, other than any Transfer permitted under Article 7.2 or any Transfer in accordance with Article 7.5 (Drag Along) or any Transfer as may be permitted under any shareholders' or like agreement (if any) which may exist between Shareholders and the Company from time to time (a "Proposed Sale"), then the Selling Holder shall furnish to the Company and each other Holder who is not a Selling Holder or a Proposed Transferee (each, a "Non-Selling Holder"), a written notice of such Proposed Sale (the "Tag Along Notice").

7.4.2 The Tag Along Notice will include:

(i) the material terms and conditions of the Proposed Sale, including (A) the number of Company Instruments proposed to be so Transferred, (B) the name and address of the proposed Transferee or Transferees (the "Proposed Transferee"), (C) the proposed amount and form of consideration per the relevant Company Instrument (and if such consideration consists in part or in whole of property other than cash, the Selling Holder will provide a good faith estimate of the fair market value of such non-cash consideration and such information, to the extent reasonably available to the Selling Holder, relating to such non-cash consideration as any Non-Selling Holder may reasonably request in order to evaluate such non-cash consideration) and (D) the fraction, expressed as a percentage, determined by dividing the number of Company Instruments, as applicable, to be purchased from the Selling Holder by the total number of Company Instruments, as applicable, held by the Selling Holder (the "Tag Along Sale Percentage"); and

(ii) an invitation to each Non-Selling Holder to make an offer (Non-Selling Holders who elect to make such an offer being "Tagging Holders" and, together with the Selling Holder, the "Tag Along Sellers") to include in the Proposed Sale to the applicable Proposed Transferee(s) Company Instruments held by such Tagging Holders (not in any event to exceed the Tag Along Sale Percentage of the total number of Company Instruments, as applicable, held by such Tagging Holder). The Selling Holder will deliver or cause to be delivered to each Tagging Holder copies of all transaction documents relating to the Proposed Sale as the same become available.

7.4.3 Each Tagging Holder must exercise the tag-along rights provided by this Article 7.4 (Tag-Along Rights) within ten Business Days following delivery of the Tag Along Notice by delivering a notice (the "Tag Along Offer") to the Selling Holder and the Company indicating its desire to exercise its rights and specifying the number of Company Instruments it desires to Transfer (not in any event to exceed the Tag Along Sale Percentage of the total number of Company Instruments, as applicable, held by such Tagging Holder). Each Tagging Holder who does not make a Tag Along Offer in compliance with the above requirements, including the time period, shall be deemed to have waived all of such Tagging Holder's rights with respect to such Proposed Sale, and the Tag Along Sellers shall thereafter be free to Transfer the Company Instruments to the Proposed Transferee, for the same form of consideration, at a price no greater than the

price set forth in the Tag Along Notice and on other terms and conditions which are not materially more favorable to the Tag Along Investors than those set forth in the Tag Along Notice. In order to be entitled to exercise its right to sell Company Instruments to the Proposed Transferee pursuant to this Article 7.4 (Tag-Along Rights), each Tagging Holder must agree to make to the Proposed Transferee the same representations, warranties, covenants, indemnities and other agreements as the Selling Holder agrees to make in connection with the Proposed Sale; provided that (i) any representations warranties, covenants, indemnities and other agreements shall be made severally and not jointly, and (ii) a Tagging Holder shall not be obligated to enter into any non-competition or other post-closing covenant that restricts its activities in any way. Each Tag Along Seller will be responsible for its proportionate share of the costs of the Proposed Sale based on the gross proceeds received or to be received in such Proposed Sale to the extent not paid or reimbursed by the Proposed Transferee.

7.4.4 The offer of each Tagging Holder contained in such Tagging Holder's Tag Along Offer shall be irrevocable and, to the extent such offer is accepted, such Tagging Holder shall be bound and obligated to Transfer in the Proposed Sale on the same terms and conditions (subject to Article 7.4.2), with respect to each Company Instrument Transferred, as the Selling Holder, up to such number of Company Instruments as such Tagging Holder shall have specified in its Tag Along Offer; provided that if the material terms of the Proposed Sale change with the result that the price per relevant Company Instrument shall be less than the prices set forth in the Tag Along Notice, the form of consideration shall be different or the other terms and conditions shall be materially less favorable to the Tag Along Sellers than those set forth in the Tag Along Notice, each Tagging Holder shall be permitted to withdraw the offer contained in such Holder's Tag Along Offer by written notice to the Selling Holder and upon such withdrawal shall be released from such holder's obligations.

7.4.5 The Tag Along Sellers shall be entitled to sell in the Proposed Sale a number of Company Instruments calculated as follows:

(i) first there shall be allocated to each Tag Along Seller a number of Company Instruments, as applicable, equal to the lesser of (A) the number of Company Instruments such Tag Along Seller has offered to sell in the Tag Along Offer and (B) the number of Company Instruments determined by multiplying (x) the number of Company Instruments subject to the Proposed Sale, as applicable, by (y) a fraction (the "Pro Rata Share"), with respect to any Shares and CPECs, the numerator of which is the number of Shares and CPECs owned by such Tag Along Seller and the denominator of which is the total number of Shares and CPECs owned by all Tag Along Sellers and, with respect to any PECs, the numerator of which is the number of PECs owned by such Tag Along Seller and the denominator of which is the total number of PECs owned by all Tag Along Sellers; and

(ii) any remaining Company Instruments subject to the Offer shall be allocated to the Tag Along Sellers that offered to sell in excess of their applicable Pro Rata Share, pro rata to such Tag Along Sellers based upon such Tag Along Sellers' relative applicable Pro Rata Shares, or as such Tag Along Sellers may otherwise agree.

The Selling Holder shall notify all Tagging Holders and the Company of the results of this calculation within thirteen Business Days following receipt by the last Tagging Holder of the Tag Along Notice.

7.4.6 If any Tagging Holder exercises its rights under this Article 7.4 (Tag-Along rights), the closing of the purchase of the Company Instruments with respect to which such rights have been exercised will take place concurrently with the closing of the sale of the Selling Holder's Company Instruments to the Proposed Transferee.

7.4.7 If prior to closing of the Proposed Sale, the terms of the Proposed Sale shall change with the result that the price to be paid in such Proposed Sale shall be greater than the price per relevant Company Instrument set forth in the Tag Along Notice or the other principal terms of such Proposed Sale shall be materially more favorable to the Tag Along Sellers than those set forth in the Tag Along Notice, the Tag Along Notice shall be null and void, and it shall be necessary for a separate Tag Along Notice to be furnished, and the terms and provisions of this Article 7.4 (Tag-Along rights) separately complied with, in order to consummate such Proposed Sale pursuant to this Article. In addition, if the Tag Along Sellers have not completed the Proposed Sale by the end of the 120th day (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals) after the date of delivery of: (i) if the proposed Transfer is also the subject of a currently effective First Offer Notice under Article 7.3 (Right of First Offer), such First Offer Notice, and (ii) otherwise, the Tag Along Notice, each Tagging Holder shall be released from such holder's obligations under such holder's Tag Along Offer, the Tag Along Notice shall be null and void, and it shall be necessary for a separate Tag Along Notice to be furnished, and the terms and provisions of this Article 7.4 (Tag-Along rights) separately complied with, in order to consummate such Proposed Sale pursuant to this Article 7.4 (Tag-Along rights), unless the failure to complete such Proposed Sale was due to the failure by any Tagging Holder to comply with the terms of this Article 7.4 (Tag-Along rights).

7.4.8 Notwithstanding anything to the contrary herein, no Investor shall be permitted to be a Tagging Holder in any Proposed Sale in respect of which such Holder is a First Offer Purchaser pursuant to Article 7.3 (Right of First Offer).

7.5 Drag Along

7.5.1 Notwithstanding anything contained in this Article to the contrary, if during the period commencing on the date of the adoption of the present restated Articles and ending on 25th January 2008, all of the Investors (the "I-Holders"), or on or after the 25th January 2008, Investors acting by Investor Supermajority Approval (if any) (in each case, the "Dragging Investors") approve a bona fide proposal to Transfer for cash and/or Marketable Securities in an arm's length transaction or series of related transactions all of, and not less than all of, the Company Instruments (a "Sale Proposal")

to a Person that is not an Affiliate of any such I-Holder (each, a "Required Sale"), then the Dragging Investors shall deliver a written notice (a "Required Sale Notice") with respect to such Sale Proposal at least ten Business Days prior to the anticipated closing date of such Required Sale to the Company and all other Holders.

7.5.2 The Required Sale Notice will include the material terms and conditions of the Required Sale, including (A) the name and address of the proposed Transferee, (B) the proposed amount and form of consideration per relevant Company Instrument (the "Dragging Consideration") (and if such consideration consists in part or in whole of Marketable Securities, the Dragging Investors will provide such information, to the extent reasonably available to the Dragging Investors, relating to such Marketable Securities as the other Holders may reasonably request in order to evaluate such Marketable Securities) and (C) if known, the proposed Transfer date. The Dragging Investors will deliver or cause to be delivered to each other Holder copies of all transaction documents relating to the Required Sale promptly as the same become available.

7.5.3 Each Holder, upon receipt of a Required Sale Notice, shall be obligated to sell all of its Company Instruments, and participate in the Required Sale contemplated by the Sale Proposal, to vote their Shares in favor of the Required Sale at any meeting of Shareholders called to vote on or approve the Required Sale and/or to consent in writing to the Required Sale, to waive all dissenters' or appraisal rights in connection with the Required Sale, to enter into agreements relating to the Required Sale as and to agree (as to itself) to make to the proposed purchaser the same representations, warranties, covenants and agreements as the Dragging Investors agree to make in connection with the Required Sale; provided that (i) in no event shall any Holder be required to make any representations and warranties (other than as to the title to its Company Instruments, as applicable, its power, authority and legal right to Transfer such Company Instruments, and the absence of any adverse claims with respect to such Company Instruments) or provide any indemnities and (ii) a Holder shall not be obligated to enter into any non-competition or other post-closing covenant that restricts its activities in any way. If at the end of the 120th day after the date of delivery of the Required Sale Notice (as such period may be extended to obtain any required regulatory approvals) the Dragging Investors have not completed the proposed transaction, the Required Sale Notice shall be null and void, each Holder shall be released from such Holder's obligations under the Required Sale Notice and it shall be necessary for a separate Required Sale Notice to be furnished and the terms and provisions of this Article 7.5 (Drag Along) separately complied with in order to consummate any Sale Proposal.

7.5.4 Any expenses incurred for the benefit of all Holders shall be paid by the Holders in accordance with their respective Sharing Percentages to the extent not paid or reimbursed by the Transferee.

7.6 Restrictions on Transfers to Strategic Investors

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, no Holder of Company Instruments shall Transfer any Company Instrument to a Strategic Investor without Investor Supermajority Approval. If any Holder (each such holder a "Restricted Investor") proposes to transfer any Company Instrument to a Strategic Investor, such Restricted Investor shall furnish a written notice to the Company and each Investor at least ten Business Days prior to such proposed Transfer. Such notice shall set forth the principal terms of the proposed Transfer, including (a) the number of Company Instruments to be transferred, (b) the purchase price or the formula by which such price is to be determined and (c) the name and address of the Proposed Transferee. If the Proposed Transferee (or an Affiliate thereof) has previously been determined by Investor Supermajority Approval to be a Strategic Investor and such determination has not been reversed by written notice to the Company, the Restricted Investor shall not transfer any Company Instrument to such Proposed Transferee without Investor Supermajority Approval. If the Proposed Transferee (or an Affiliate thereof) has not previously been determined by Investor Supermajority Approval to be a Strategic Investor, the Restricted Investor may Transfer the Company Instruments to such Proposed Transferee (provided that such Transfer is otherwise in compliance with the provisions of these Articles) unless, within seven Business Days after the date of delivery of the notice required by the second preceding sentence, the Investors acting by Investor Supermajority Approval deliver written notice to the Restricted Investor that such proposed Transferee has been designated a Strategic Investor. In the event any proposed Transfer to a Strategic Investor is approved in accordance with the foregoing, such approval shall also apply to Transfers made to such Proposed Transferee by any other Holders.

7.7 Other transfer restrictions

7.7.1 No Transfer of Company Instruments may be made if prohibited or restricted by any shareholders' or like agreement which may be entered into by the Shareholders of the Company.

7.7.2 No Transfer of Company Instruments may be made:

1. to any Person who lacks the legal right, power or capacity to own Company Instruments;
2. for as long as the Company is a partnership for U.S. federal income tax purposes, if such Transfer would, in the opinion of the Company's counsel, cause any portion of the assets of the Company to constitute assets of any employee benefit plan pursuant to the Plan Asset Regulations;
3. if such Transfer requires the registration or other qualification of such Company Instruments pursuant to any applicable securities laws;
4. for so long as the Company is a partnership for U.S. federal income tax purposes, if such Transfer is effectuated through an "established securities market" or a "secondary market (or the substantial equivalent thereof)" within the meaning of Section 7704 of the IRC or such Transfer would otherwise result in the Company being treated as a "publicly traded partnership," as such term is defined in Sections 469(k)(2) or 7704(b) of the IRC and the regulations promulgated thereunder (unless (i) such Transfer is disregarded in determining whether interests in the Company are readily tradable

on a secondary market or the substantial equivalent thereof under Section 1.7704-1 of the Treasury Regulations (other than Section 1.7704-1(e)(1)(x) thereof) or (ii) the Investors determine that the Company will satisfy the requirements of Section 1.7704-1(h) of the Treasury Regulations at all times during the taxable year of such Transfer); or

5. if in the determination of the Board of Managers, such Transfer would require the prior consent of any regulatory agency and such prior consent has not been obtained.

7.7.3 No Transfer may be made or recorded in the books and records of the Company unless the Transferee shall deliver to the Company notice of such Transfer, including a fully executed copy of all documentation and agreements relating to the Transfer and any agreements or other documents required by the present Articles.

7.7.4 Notwithstanding anything to the contrary herein, a Holder may only Transfer Shares of the Company if, at the same time, such Holder also makes a proportionate Transfer of CPECs (and vice versa) so that the ratio of Shares to CPECs held by each Holder after such Transfer shall, as closely as possible, equal the ratio of Shares to CPECs held by each Holder before such Transfer.

7.7.5 For the avoidance of doubt, the provisions of this Article 7 (Transfer of Shares) apply to any indirect Transfer of any interest in the Company Instruments.

7.8 Sale Process

Subject to the other provisions of this Article 7 (Transfer of Shares), the Dragging Investors, in the case of a proposed Transfer pursuant to Article 7.5 (Drag Along), or the Selling Holders in the case of a proposed Transfer pursuant to Article 7.4 (Tag-Along Rights) shall, in their sole discretion, decide whether or not to pursue, consummate, postpone or abandon any proposed Transfer and the terms and conditions thereof. No Holder nor any Affiliate of any such Holder shall have any liability to any other Holder or to the Company arising from, relating to or in connection with the pursuit, consummation, postponement, abandonment or terms and conditions of any proposed Transfer, except to the extent such Holder shall have failed to comply with the provisions of this Article 7 (Transfer of Shares).

7.9 Any Transfer of a Company Instrument shall in addition as otherwise set out in the present Articles, be subject to the Transferee in each case, in the event a shareholders' or like agreement (if any) exists at that time between all the Holders and the Company, becoming a party to such agreement.

7.10 Any Transfer shall in addition be subject to any provisions set out in any shareholders' or like agreement (if any) entered into at that time between all the Shareholders and the Company.

Art. 8. Board of managers.

8.1 The Company is managed by a board of managers (the "Board of Managers") appointed as a collegiate body by the General Meeting of Shareholders in accordance with the provisions set out hereafter. The members of the Board of Managers (each a "Board Member") need not be Shareholders. The Board of Managers shall be composed of the number of members determined by the General Meeting of Shareholders (save for the period between one or more resignations and new appointments thereupon) pursuant to the provisions of Articles 8.2 and 8.3.

8.2 The Board Members are appointed and removed (ad nutum) from office by a simple majority decision of the General Meeting of Shareholders pursuant to Article 15 (Shareholder Meetings) which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Board Members are appointed for an undetermined period. The Board Members may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

8.3 The Board of Managers shall always be composed of (i) two (2) Board Members to be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Apex Shareholders (ii) two (2) Board Members to be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Blackstone Shareholders, (iii) two (2) Board Members to be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the KKR Shareholders, (iv) two (2) Board Members to be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Permira Shareholders, and (v) two (2) Board Members to be appointed by the General Meeting of Shareholders from a list of candidates proposed by the Providence Shareholders (the "Proposing Shareholders").

If at any time, any of the Apex Shareholders, KKR Shareholders, Blackstone Shareholders, Providence Shareholders and Permira Shareholders sell or transfer more than 50 % of the Shares, CPECs and PECs, originally underwritten by them, they shall lose the right to propose candidates for the appointment of two (2) Board Members.

If any Shareholders shall cease to be entitled to designate as per the above rule, the Company shall convene a Shareholders meeting in order to remove the relevant Board Members and decrease the size of the Board of Managers.

8.4 The Proposing Shareholders may waive for such period of time as the relevant Proposing Shareholders determine their right to propose candidates for the election of two (2) Board Members as provided for herein by delivery of a written notice to the Company, which shall then notify the other Shareholders in writing. In the event the relevant Proposing Shareholders decide to terminate such waiver they shall notify the Company thereof in writing, the Company shall within one (1) month of receipt of such notice proceed to the convening of a General Meeting of Shareholders for the election of two Board Members out of a list of candidates proposed by the relevant Proposing Shareholders as appropriate. In the event a Proposing Shareholder does not provide for a list of candidates as provided for in article 8.3 within 10 Business Days after having been requested to do so by the Company, such Shareholder shall be deemed to

have waived the right to propose candidates. In the event of any waiver (whether express or deemed) the General Meeting of Shareholders may determine the number of the Board Members accordingly.

8.5 Any vacancy on the Board in respect of a Manager appointed as provided for by Articles 8.3 and 8.4 above shall be filled on a provisional basis by the Board by applying the provisions of Articles 8.3 and 8.4 mutatis mutandis. In such circumstances, the next Shareholders general meeting shall make the permanent appointment.

8.6. The Board of Managers shall appoint a chairman of the Board among the Board Members.

8.7 The Board may establish one or more committees and determine the powers and duties thereof (each a "Committee"). Committee Members shall be appointed by the Board pursuant to the provisions of Articles 8.3 and 8.4 which shall apply mutatis mutandis.

Art. 9. Board proceedings - Committees proceedings.

9.1 The Board of Managers or any Committee thereof can deliberate or act validly only if at least a majority of the Board Members is present or represented at a meeting. If the quorum shall not be reached at any meeting of the Board of Managers or any Committee thereof, the Board of Managers or any Committee thereof may adjourn the meeting without notice other than announcement at the meeting until the quorum shall be reached.

9.2 Meetings of the Board of Managers or any Committee thereof shall be called by any Board Member or any Committee thereof (a "Committee Member") with at least three (3) Business Days prior notice given to each Board Member or Committee Member, either personally, by telephone, mail, teletype, electronic mail or any other means of communication reasonably calculated to give notice. The convening notice may be waived by any Board Member or any Committee Member by telephone, mail, teletype, electronic mail or any other means of communication, or at the meeting. Any Board Member or Committee Member who does not protest the lack of notice prior to the meeting or at its commencement is deemed to have waived his right to receive a notice. A waiver notice need not to specify the purpose of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers or any Committee thereof. Notices of meetings of the Board of Managers or any Committee thereof shall include a detailed agenda of the meeting.

9.3 Meetings of the Board of Managers or any Committee thereof may be held physically or, in all circumstances, by way of conference call (or similar means of communication which permit the participants to communicate with each other). The Board of Managers or any Committee thereof may further in all circumstances take decisions by way of unanimous written resolutions. Resolutions in writing approved and signed by all Managers or Committee Members shall have the same effect as resolutions passed at a Board of Managers' meeting or a Committees' meeting. In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by mail, courier, electronic mail or telefax.

9.4 Any Board Member or Committee Member may participate in any meeting of the Board of Managers or any Committee thereof by conference-call or by other similar means of communication allowing all Board Members or Committee Members taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any Board Member or Committee Member may act at any meeting of the Board of Managers or a Committee thereof by appointing in writing or by telephone, mail, teletype, electronic mail or any other means of communication another Board Member or Committee Member as his proxy. A Board Member or a Committee Member may represent more than one of his colleagues.

9.5 Decisions of the Board of Managers or any Committee thereof shall be taken by the favourable votes of the simple majority (i.e. 50% of the Board Members or Committee Members plus one (1) of all Board Members in office at the time of the relevant meeting.

9.6 The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman of the Board or any Committee thereof. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman of the Board or any Committee thereof or two Board Members or two Committee Members.

Art. 10. Board powers, Binding signatures.

10.1 The Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the Articles to the General Meeting shall be within the competence of the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the Board of Manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the Articles to the General Meeting or as may be provided herein.

10.2 The Company will be bound by the joint signature of any two Managers or by the signature of any person or persons to whom such signatory power shall have been delegated by the Board of Managers or if previously such power has been delegated by the Board to a Committee, by the relevant Committee.

10.3 Board Members and the Observers shall be reimbursed by the Company all reasonable out of pocket expenses incurred by them in connection with their mandate as Board Members, respectively their services as Observers.

Art. 11. Observers. Each Investor or its Affiliates shall have the right to appoint (and remove) one (1) observer to the Board or any Committee thereof (the "Observers"). Such Observers may attend to the meetings of the Board of Managers

or any Committee thereof. Each designated Observer shall receive the same notices and documentation (including the agenda, minutes, Committee reports and any other documentation) for such meeting as is given to the Board Members. Observers shall not have the right to vote on any matter under consideration by the Board or any Committee thereof. An Observer shall be bound by the same duties of confidentiality as apply to the Board Members (and any observer will be required to execute any confidentiality undertaking as may reasonably be requested by the Board).

Art. 12. Board indemnification.

12.1 The Board Members are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

12.2 Subject to the exceptions and limitations listed in Article 12.3. below, every person who is, or has been, a Board Member, a Committee Member or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Board Member, Committee Member or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

12.3 No indemnification shall be provided to any Board Member, Committee Member or officer:

12.3.1 Against any liability to the Company or its Shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

12.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

12.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the Board of Managers or the relevant Committee thereof.

12.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any Board Member, Committee Member or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such Board Member, Committee Member or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including directors and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this Article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or director, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this Article.

Art. 13. Conflicts. No contract or other transaction between the Company and any other corporation or entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Board Members or officers of the Company is interested in or is a manager, director, officer or employee of such other corporation or entity. Any Board Member or officer of the Company who serves as manager, director, officer or employee of any corporation or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not solely by reason of such affiliation with such other corporation or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Shareholder voting rights. Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

Art. 15. Shareholder meetings. Decisions by Shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of Shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the Shareholders at their addresses inscribed in the register of Shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the Articles are taken by (x) a majority of the Shareholders (y) representing at least three

quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held on the 31 March at 11.30 am of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 16. Accounting year. The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on last day of December of the same year.

Art. 17. Financial statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

Art. 18. Independent auditor. In the case and for as long as the Company has more than 25 Shareholders, the operations of the Company shall be audited by one or more independent auditors, appointed by the general meeting of Shareholders at the Board of Managers' recommendation. The general meeting of the Shareholders shall determine their number and the term of their office. They may be reappointed and dismissed at any time by the general meeting of the Shareholders at the Board of Managers' recommendation.

Art. 19. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders.

The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 20. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be Shareholders and who are appointed by the general meeting of Shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. Sole shareholder. If, and as long as one Shareholder holds all the Shares of the Company, the Company shall exist as a single Shareholder, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. Definitions.

Affiliate (Affiliated)	means, with respect to any Person, another Person Controlled directly or indirectly by such first Person, Controlling directly or indirectly such first Person or directly or indirectly under the same Control as such first Person, and "Affiliated" shall have a meaning correlative to the foregoing.
Apax Shareholders	means Apax Angel Syndication Partners (Cayman) LP, Apax WW Nominees Limited and any other Affiliated entity to which the pre-named Shareholders would transfer their Shares in the Company.
Articles	means the present articles of incorporation of the Company.
Blackstone Shareholders	means Angel BCP Cayman 1 L.P., Angel BCP Cayman 2 L.P., Angel BCOM Cayman 1 L.P., Angel BCOM Cayman 2 L.P. and any other Affiliated entity to which the pre-named Shareholders would transfer their Shares in the Company.
Board of Managers or Board	means the board of managers (conseil de gérance) of the Company appointed pursuant to the Articles.
Business Day	means a day on which banks are open for business in Copenhagen, London, New York and Luxembourg (which, for avoidance of doubt, shall not include Saturdays, Sundays and public holidays in any of these cities).
Closing	means any closing as referred to any shareholders' agreement (if any) entered into from time to time in relation to the Company.
Company	means Angel Lux Parent S.à r.l.
Company Instruments	means any shares, CPECs and/or PECs (if any) issued by the Company.
Control (Controlling)	means with respect to a Person (other than an individual) (a) direct or indirect ownership of more than 50% of the Voting Securities of such Person, (b) the right to appoint, or cause the appointment of, more than 50% of the members of the board
(Controlled)	

	of directors (or similar governing body) of such Person and (c) the right to manage, or direct the management of, on a discretionary basis the assets of such Person, and, for avoidance of doubt, a general partner is deemed to Control a limited partnership and, solely for the purposes of the Articles, a fund advised or managed directly or indirectly by a Person shall also be deemed to be Controlled by such Person (and the terms "Controlling" and "Controlled" shall have meanings correlative to the foregoing).
CPECs	means each class or series of convertible preferred equity certificates issued by the Company (if any).
ERISA	means the U.S. Employee Retirement Income Security Act of 1974, as amended from time to time.
General Meeting	means the general meeting of Shareholders.
Group	means the Company and its direct and indirect Subsidiaries.
Holder	means the holder of any Company Instruments.
Investor	means <ul style="list-style-type: none"> - Apax Angel Syndication Partners (Cayman) LP - Apax WW Nominees Limited - Apax Angel PEC A S.à r.l. - Apax Angel PEC 1 S.à r.l. - Angel BCOM Cayman 2 L.P. - Angel BCOM Cayman 1 L.P. - Angel BCP Cayman 2 L.P. - Angel BCP Cayman 1 L.P. - KKR TDC (European II) L.P. - KKR TDC (International) L.P. - KKR TDC (Millennium) L.P. - Reden S.à r.l. - Neptun Lux Holding One S.à r.l. - Neptun Lux Holding Two S.à r.l. - Neptun Lux Holding Three S.à r.l. - Providence IV TDC Investment L.L.C. - Providence IV TDC Cayman L.P. - Providence V TDC Cayman L.P. - Providence Syndication Partners (Cayman) L.P. or any other Persons to whom Shares in the Company would be Transferred or issued.
Investor Approval	means the approval of a majority of the members of the Investors Committee.
Investor Committee	means any committee of representatives of the Investors.
Investor Supermajority	means the approval of four out of five members of the Investor Committee, or if the Investor Committee consists of less than five members, the approval of a majority of the members of the Investor Committee.
Approval	
IPO	means an initial public offering of a class of shares of the Company or any Subsidiary of the Company as determined by the Board.
KKR Shareholders	means KKR TDC (Millennium) L.P., KKR TDC (International) L.P., KKR TDC (European II) L.P., and any other Affiliated entity to which the pre-named Shareholders would transfer their Shares in the Company.
Marketable Securities	means shares in respect of common equity issued by an issuer with an equity market capitalization equal to or greater than €3,000,000,000 (or the equivalent thereof) on the date of the applicable Required Sale Notice that (i) are listed on a major national or international stock exchange and for which quotations are reported through a national or international securities reporting system; and (ii) may be freely tradeable by the Person receiving such Marketable Securities without restriction, other than a contractual lock-up restriction on transferability which may not exceed twelve months from the date of the receipt of such Marketable Securities.
New Securities	means any shares or options, warrants or other securities or rights convertible or exchangeable into or exercisable for shares or common equity equivalents, including the Shares, the CPECs and the PECs.
PECs	means each class or series of preferred equity certificates issued by the Company (if any).
Permira Shareholders	means Reden S.à r.l. and any other Affiliated entity to which the pre-named Shareholder would transfer its Shares in the Company.

Permitted Equity Syndication	means any equity syndication as defined and permitted by any shareholders' agreement (if any) entered into from time to time between the Shareholders and the Company
Permitted Transfer	means (i) a Transfer to a Permitted Transferee, (ii) a Transfer by a PIK Party to an Affiliate of such PIK Party, (iii) a Transfer by a Syndicatee to an Affiliate of such Syndicatee, (iv) a Transfer to a Syndicatee as requested by an Investor in the event that it is reasonably probable that the absence of such Transfer will result in either a violation of ERISA or such Investor or an Affiliate of such Investor becoming a fiduciary pursuant to ERISA or (v) a Transfer permitted pursuant to a shareholder or like agreement (if any) existing at that time in relation to the Company provided however that any transfer of Shares shall always and in any event be subject to a favorable vote of at least 75% of the issued share capital to a non-shareholder.
Permitted Transferee	Permitted Transferee of a Shareholder or a PEC Holder means (a) any Affiliate of or successor entity to such Shareholder or PEC Holder, (b) any investment fund advised by an adviser or sub-adviser of such Shareholder or PEC Holder or of an Affiliate of such Shareholder or PEC Holder, (c) any Person that Controls an investment fund advised by an adviser or sub-adviser of such Shareholder or PEC Holder or of an Affiliate of such Shareholder or PEC Holder or (d) any wholly-owned Subsidiary of (i) an investment fund advised by an adviser or sub-adviser of such Shareholder or PEC Holder or of an Affiliate of such Shareholder or PEC Holder or (ii) any Person that Controls an investment fund advised by an adviser or sub-adviser of such Shareholder or PEC Holder or of an Affiliate of such Shareholder or PEC Holder.
Person	means a natural person, partnership, corporation, limited liability company, business trust, joint stock company, trust, unincorporated association, joint venture or other entity or organization.
PIK Shareholders	means Deutsche Bank AG, London Branch, CSFB SP III Investments LP, Series TDC, Barclays Capital Principal Investments Limited, J.P. Morgan Whitefriars Inc., J.P. Morgan Securities Limited and RBSM (Investments) Limited.
Plan asset regulation	means the regulations issued by the U.S. Department of Labor at Section 2510.3-101 of Part 2510 of Chapter XXV, Title 29 of the Code of Federal Regulations, as amended from time to time.
Providence Shareholders	means Providence TDC IV Investment L.L.C., Providence IV TDC Cayman L.P., Providence V TDC Cayman L.P. and Providence Syndication Partners (Cayman) L.P., and any other Affiliated entity to which the pre-named Shareholders would transfer their Shares in the Company.
Public Offering	means (a) any sale of securities to the public in an offering under the laws, rules and regulations of any non-U.S. jurisdiction or (b) any sale of securities to the public in an offering pursuant to an effective registration statement under the Securities Act (other than a registration on Form S-4, F-4 or S-8, or any successor or other forms promulgated for similar purposes).
Required Sale Notice	means a sale notice issued in the context of the drag along right, as further defined in Article 7.5 of the present Articles.
Rights	means any rights to obtain Shares.
Securities Act	means the U.S. Securities Act of 1933, as amended from time to time, or any similar federal statute then in effect, and a reference to a particular section thereof shall be deemed to include a reference to the comparable section, if any, of any such similar federal statute.
Shareholder	means the holder of Shares.
Shares	means all the shares (parts sociales) of the Company.
Sharing Percentage	means, as of any date of determination, for purposes of Article 7.5.4, with respect to any Holder, a percentage calculated by dividing (a) the aggregate of (i) the principal amount of the PECs then held by such Participating Holder and (ii) the product of the number of Shares and CPECs then held by such Participating Holder multiplied by the subscription price per Share and CPECs paid at the date of Subscription of the Shares, CPECs and/or PECs by the relevant Participating Holder by (b) the aggregate of (i) the principal amount of all PECs outstanding and (ii) the product of the number of Shares and CPECs outstanding multiplied by the subscription price per Share and CPEC paid at Closing, and for purposes of Article 6, with respect to any Participating Holder, a percentage calculated by dividing (a) the aggregate of (i)

Strategic Investor	the principal amount of the PECs then held by such Holder and (ii) the product of the number of Shares and CPECs then held by such Holder multiplied by the subscription price per Share and CPEC paid at Closing by (b) the aggregate of (i) the principal amount of all PECs then outstanding and held by the Holders and (ii) the product of the number of Shares and CPECs then outstanding and held by the Holders multiplied by the subscription price per Share paid at Closing.
Subsidiary	means a Person that is Controlled directly or indirectly by another Person.
Syndicatee	means an equity syndicate.
Transfer	means a transfer, sale, assignment, pledge, hypothecation or other disposition by a Person of a legal or beneficial interest in another Person, whether directly or indirectly, including pursuant to the creation of a derivative security, the grant of an option or other right, the imposition of a restriction on disposition or voting, by operation of law or by any disposition of an interest in any parent holding company of such Person.

Art. 23. Notices. Other than as required by law or the present Articles, any notices or other communications under the present Articles shall be sufficiently given if in writing and either (i) personally delivered, (ii) sent by registered or certified mail, return receipt requested, postage prepaid, (iii) sent by overnight delivery service such as DHL, or (iv) sent by facsimile transmission or electronic mail, with verbal confirmation of receipt, to such address as the relevant recipient shall have given notice of pursuant hereto. All such notices and other communications shall be deemed to have been given and received (i) if by personal delivery, on the day of such delivery, (ii) if by registered or certified mail, on the seventh day after the mailing thereof, (iii) if by overnight delivery service such as DHL, on the next Business Day, and (iv) if by facsimile transmission or electronic mail, on the day that verbal confirmation of receipt by the recipient is obtained from the recipient.

Copies of any notices or correspondence received by the Company or any Acquisition Subsidiary under, in connection with, or related to the Transactions or this Agreement shall be promptly provided to each Investor by the Company or such Acquisition Subsidiary.

Art. 24. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille sept, le premier août.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de "Angel Lux Parent S.à r.l." (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 41, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et étant enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 116.509, constituée par acte notarié le 26 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 1439 du 26 juillet 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 7 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (le "Mémorial") numéro 488 du 29 mars 2007.

L'assemblée a été présidée par Maître Sophie LAGUESSE, licenciée en droit, de résidence à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Charles MONNIER, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

La présidente a déclaré et prié le notaire d'acter que:

(I) Les associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont renseignés sur une liste de présence, signée par les mandataires, la présidente, le secrétaire et le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumis à l'enregistrement.

(II) Il résulte de la liste de présence que toutes les 183.468 parts sociales émises par la Société sont valablement représentées à la présente assemblée générale, de sorte que l'entière du capital social de la Société est représenté à la présente assemblée.

(III) Les associés confirmant qu'ils ont pris connaissance de l'ordre du jour et considèrent avoir été dûment et valablement convoqués, et renoncent ainsi à tout droit de recevoir une notification préalable. L'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ordre du jour

Modification et refonte avec effet immédiat des statuts de la Société substantiellement dans la forme annexée aux procurations.

Après approbation de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée a décidé d'approuver les statuts modifiés et refondus qui auront la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes, et toutes personnes qui deviendront par la suite associées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Angel Lux Parent S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, souscription, ou par tout autre moyen, de même que le transfert par vente, échange ou autrement de parts sociales, obligations, certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, administration, développement et gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel cette dernière appartient, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique et financière ou autre opération, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à quatre millions cinq cent quatre-vingt six mille sept cent euros (EUR 4,586,700.-) représenté par cent quatre-vingt trois mille quatre cent soixante-huit (183,468) Parts Sociales avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Droits de préemption.

6.1. Généralités

6.1.1 Sous réserve de l'Article 6.2 (Emissions Exclues), si la Société propose d'émettre de Nouveaux Titres à, ou devient partie à tous contrats, engagements, agréments, ou accords de toute sorte relatifs à l'émission de Nouveaux Titres avec toute Personne (autre qu'un membre du Groupe), la Société devra envoyer à tout Associé une notice écrite d'une telle émission envisagée dans un délai de vingt Jours Ouvrables préalablement à la date de l'émission envisagée (la période de la prise d'effet relative à l'Article 23 (Notices) d'une telle notice jusqu'à la date de l'émission proposée, la "Période de Souscription").

6.1.2 Sous réserve de l'Article 6.2 (Emissions Exclues), tout Détenteur (un "Détenteur Participant") doit avoir une option, qu'il peut lever à tout moment pendant les dix premiers Jours Ouvrables de la Période de Souscription, en remettant une notice écrite à la Société, conformément aux exigences légales relatives à la souscription des Nouveaux Titres concernés, afin de souscrire pour tout nombre de Nouveaux Titres jusqu'à ce que le Pourcentage de Parts Sociales des Détenteurs Participants ait été atteint pour de tels Nouveaux Titres. Dans l'hypothèse où un des Détenteurs Participants choisit d'acheter moins de Nouveaux Titres que son Pourcentage de Parts Sociales, la Société doit faire parvenir aux autres Détenteurs Participants une notice écrite à ce propos, dans les quinze Jours Ouvrables de la Période de Souscription, mentionnant le nombre de Nouveaux Titres qui ont fait l'objet d'un droit de préemption et qui n'ont pas été préemptés par le(s) Détenteur(s) déclinant(s) et ces Détenteur(s) Participant(s), et chacun des autres Détenteurs Participants peut souscrire aux Nouveaux Titres avant le terme de la Période de Souscription au pro rata du Pourcentage de Parts Sociales de ces autres Détenteurs Participants souhaitant souscrire aux Nouveaux Titres, à moins que d'autres Détenteurs Participants n'en décident autrement.

6.2 Emissions Exclues

Les dispositions de l'Article 6.1 ne s'appliquent pas à:

(i) l'émission de Nouveaux Titres selon les termes et conditions précisées dans tout pacte d'associés, ou acte similaire (le cas échéant), conclu de tout temps entre les Associés et la Société, à condition que le prix total de souscription de toutes les Parts Sociales, CPECs et PECs émis par la Société n'excède pas 2.612.239.325 euros;

(ii) l'émission ou l'octroi de Nouveaux Titres conformément à des mesures d'encouragement à l'actionnariat de la direction, ou à la suite d'arrangements salariaux individuels à destination des dirigeants, employés ou consultants d'un membre du Groupe ou toute autre personne liée au Groupe, ou tous autres mesures ou arrangements d'avantages salariaux à destination des employés en fonction du capital, dans tous les cas après approbation du Conseil de Gérance;

(iii) l'émission ou la vente de Nouveaux Titres à un vendeur, ou de son mandataire, en relation avec - et en considération de - l'acquisition directe ou indirecte de la Société par une fusion, ou tout autre montage juridique, de toute autre Personne, entreprise ou patrimoine, dont l'acquisition a été approuvée par le Conseil de Gérance.

(iv) l'émission ou la vente de Nouveaux Titres à des institutions financières, des organismes de crédit ou assimilés, ou leurs mandataires, en relation avec des prêts commerciaux ou autre financement de dette par de telles institutions financières, organismes de crédit, qui ont été homologués par le Conseil de Gérance;

(v) l'émission ou la vente de Nouveaux Titres en relation avec toute joint-venture, partenariat ou autre transaction stratégique approuvés par le Conseil de Gérance;

(vi) l'émission de Nouveaux Titres selon les termes d'une option, de titres convertibles ou échangeables ou autres titres similaires qui sont émis, vendus ou alloués conformément à un pacte d'associés, ou acte similaire (le cas échéant), qui peut être conclu de tout temps entre les Associés et la Société;

(vii) l'émission de Nouveaux Titres en relation avec une introduction en bourse ou autre Offre Publique; et

(viii) l'émission de Nouveaux Titres relativement au pro rata d'un partage d'actions ou de dividendes ou toute autre Réorganisation de la Société.

Art. 7. Transfert de parts sociales.

7.1 Dispositions générales sur les transferts

Sauf disposition contraire dans les présents Statuts, tout Transfert d'Instruments de la Société (entre des Associés ou au profit de Personnes autres que des Associés (les "Non-Associés"), doit toujours être sujet - et n'est effectif et reconnu par la Société uniquement si réalisé conformément - aux dispositions des présents Statuts. Toute reconnaissance ou inscription d'un Transfert d'Instruments de la Société est soumise aux dispositions des présents Statuts.

Sauf s'il en est disposé autrement par les présents Statuts, les Transferts de Parts Sociales (ou de Droits) à des Non-Associés sont sujets à l'approbation des Associés représentant au moins 75 % (trois quarts) du capital social de la Société.

7.2 Restrictions générales de transfert

Pendant la période débutant à la date de l'adoption des présents Statuts refondus et se terminant le 25 janvier 2008, aucun Détenteur ne doit Transférer de Titres de la Société, sauf dans le cadre d'un Transfert Autorisé ou d'une Syndication de Titres Autorisée. Pendant la période débutant au 25 janvier 2008 jusqu'au 25 janvier 2013, aucun Détenteur ne peut transférer des Instruments de la Société, sauf dans le cadre d'un Transfert Autorisé en relation avec une Syndication de Titres Autorisée, ou avec l'Accord de l'Investisseur et, en toute hypothèse, en accord avec les dispositions de tout pacte d'associés ou acte similaire (le cas échéant) qui peut être adopté de tout temps entre les Associés et la Société. Après le 25 janvier 2013, les Détenteurs peuvent Transférer des Instruments de la Société, étant entendu que le Transfert de Parts Sociales (ou de Droits) à des Non-Associés est soumis à l'approbation des Associés représentant au moins 75 % (trois quarts) du capital social de la Société.

7.3 Droit de première offre

7.3.1 Si un des Détenteurs (l'"Offrant") propose de Transférer tout Instrument de la Société, autrement que dans le contexte d'un Transfert visé à l'Article 7.2 ou autre Transfert en relation avec l'Article 7.5 (Drag-Along), les dispositions de l'Article 7.3 (Droit de première offre) devront s'appliquer.

7.3.2. Notice. L'Offrant doit remettre une notice écrite de ce Transfert proposé (une "Notice d'Offre") à la Société et à chaque Investisseur (chaque Investisseur, un "Investisseur de Première Offre") avant tout Transfert proposé. La Notice d'Offre doit inclure:

(i) (a) le nombre d'Instruments de la Société proposés au transfert par l'Offrant (les "Titres Assujettis"); (b) le prix d'achat en espèces (en euros) par Instrument de la Société ou la formule par laquelle le prix d'achat (en euros) doit être déterminé; (c) toutes autres conditions applicables au Transfert proposé des Titres Assujettis; (d) l'identité de toute tierce partie potentiellement acquérante, si connue; et (e) la date de Transfert proposée, si connue; et

(ii) une offre irrévocable (sujette aux autres dispositions du présent Article 7 (Transfer de Parts Sociales)) à tout Investisseur de Première Offre d'acquérir un nombre de Titres Assujettis à un prix et à des conditions déterminées.

7.3.3 Exercice. Dans les dix Jours Ouvrables suivant la date de délivrance de la Notice d'Offre (le "Délai de Première Offre"), tout Investisseur de Première Offre pourra faire une offre pour acquérir un nombre de Titres Assujettis au prix et aux conditions précisés dans la Notice d'Offre, par une notice écrite (la "Notice de Première Offre") à l'Offrant et à la Société relative à une telle offre, en précisant le nombre de Titres Assujettis qui sont proposés à la vente par l'Offrant (chaque personne qui délivre une telle notice, un "Acquéreur de Première Offre").

Chaque Acquéreur de Première Offre qui ne fournit pas une Notice de Première Offre conforme aux dispositions décrites ci-dessus, y compris les délais applicables, doit être considéré renoncé à tous les droits d'un Acquéreur de Première Offre pour acquérir de tels Titres Assujettis conformément à l'article 7.3.3 (Exercice) et l'Offrant sera ainsi libre de Transférer les Titres Assujettis aux Acquéreurs de Première Offre et/ou tout autre acquéreur potentiel des Titres Assujettis et à un prix d'achat qui ne peut être inférieur à celui prévu dans la Notice d'Offre et à des conditions qui ne sont pas matériellement plus favorables aux Acquéreurs de Première Offre que ceux prévus dans la Notice d'Offre, sans autre obligation pour l'Investisseur de Première Offre en relation avec l'Article 7.3 ("Droit de Première Offre").

7.3.4 Offre Irrévocable. L'offre de chaque Acquéreur de Première Offre contenue dans la Notice de Première Offre est irrévocable, et, conformément à l'Article 7.3.7 (Titres Assujettis destinés à être vendus) ci-après, dans la mesure où cette offre est acceptée, un tel Acquéreur de Première Offre sera lié et obligé d'acheter le nombre de Titres Assujettis mentionnés dans la Notice de Première Offre remise par l'Acquéreur de Première Offre.

7.3.5 Acceptation d'Offres. Conformément à l'Article 7.3.7 (Titres Assujettis destinés à être vendus), dans les 10 Jours Ouvrables après le terme de Première Offre, l'Offrant informe tous les Acquéreurs de Première Offre et la Société, par une notice écrite (la "Notice d'Acceptation"), du nombre de Titres Assujettis qui sont achetés par chaque Acquéreur de Première Offre. Dans l'hypothèse où l'Offrant ne fournit pas une telle Notice d'Acceptation pendant la période susmentionnée, ils seront attribués à chaque Acquéreur de Première Offre: un nombre de Titres Assujettis égal au plus petit nombre de (A) le nombre d'Instruments de la Société que l'Acquéreur de Première Offre a proposé d'acquérir dans la Première Notice d'Offre; et (B) le nombre d'Instruments de la Société déterminés en multipliant (x) le nombre de Titres Assujettis par (y) une fraction (une telle fraction étant une "Portion Pro Rata" d'une telle Personne) relativement aux Parts Sociales et aux CPECs, le numérateur desquels étant le nombre de Parts Sociales et de CPECs appartenant à cet Acquéreur de Première Offre et le dénominateur étant le nombre de Parts Sociales et de CPECs appartenant à tous les Acquéreurs de Première Offre et, relativement aux PECs, le numérateur est le nombre de PECs appartenant à l'Acquéreur de Première Offre et le dénominateur est le nombre de PECs appartenant à tous les Acquéreurs de Première Offre.

7.3.6 Conformité Additionnelle. Si à la fin du 120^e jour suivant la date de délivrance de la Notice d'Offre (cette période pouvant être prorogée afin d'obtenir l'approbation des autorités de contrôle), l'Offrant et l'Acquéreur de Première Offre, ou l'acheteur potentiel (s'il ne s'agit pas d'un Acquéreur de Première Offre), le cas échéant, n'ont pas complété le Transfert des Titres Assujettis (pour une autre cause que le manquement de l'Offrant ou de l'Acquéreur de Première Offre à ses obligations prévues sous l'Article 7.3 (Droit de Première Offre), l'Offrant et chacun des Acquéreurs de Première Offre seront délivrés de leurs obligations respectives, la Notice d'Offre est nulle et non avenue, et il sera nécessaire de fournir une nouvelle Notice d'Offre, et les dispositions de cet Article 7.3 (Droit de Première Offre) devront être séparément respectés, en vue de consommer un Transfert de tels Titres Assujettis.

7.3.7 Titres Assujettis destinés à être Vendus

(i) Dans l'hypothèse où, au Terme de la Première Offre, le nombre Titres Assujettis que l'Acquéreur de Première Offre propose d'acheter est inférieur au nombre de Titres Assujettis, l'Offrant va remettre une notice de cette insuffisance aux Acquéreurs de Première Offre et à la Société.

Chaque Acquéreur de Première Offre doit fournir une notice à l'Offrant et à la Société dans les deux Jours Ouvrables après réception de la notice de l'Offrant, s'il souhaite acheter tout ou partie des Titres Assujettis restants. Dans l'hypothèse où, après deux Jours Ouvrables additionnels, le nombre de Titres Assujettis proposés à l'achat par les Acquéreurs de Première Offre est toujours inférieur au nombre de Titres Assujettis, (A) l'Offrant peut choisir s'il accepte les offres des Acquéreurs de Première Offre et, au choix de l'Offrant, vendre les Titres Assujettis restants que les Acquéreurs de Première Offre n'ont pas souhaité acheter à un ou plusieurs autres acheteurs potentiels à un prix qui ne peut être inférieur à celui mentionné dans la Notice d'Offre et selon d'autres conditions qui ne sont pas matériellement plus favorables aux Acquéreurs de Première Offre que celles de la Notice d'Offre, ou (B) si un seul acheteur potentiel, ou un groupe d'acheteurs potentiels, ne souhaite pas acheter moins que la totalité des Titres Assujettis, l'Offrant peut transférer tous (et en aucun cas un nombre inférieur à la totalité) les Titres Assujettis à cet acheteur potentiel, ou au groupe d'acheteurs potentiels, à un prix qui ne peut pas être inférieur à celui mentionné dans la Notice d'Offre et selon des conditions qui

ne sont pas plus favorables pour ce (ou ces) acheteur(s) potentiel(s) que celles mentionnées dans la Notice d'Offre, plutôt que de Transférer un des Titres Assujettis aux Acquéreurs de Première Offre. De telles ventes, le cas échéant, à un (ou des) acheteur(s) potentiel(s) autre(s) que les Acquéreurs de Première Offre conformément à la clause (A) ci-dessus doivent être réalisées simultanément avec la vente aux Acquéreurs de Première Offre.

(ii) Dans l'hypothèse où le nombre total des Titres Assujettis que les Acquéreurs de Première Offre proposent d'acquérir (et qui leur sont vendus) est égal ou excède le nombre total de Titres Assujettis, les Titres Assujettis sont vendus aux Acquéreurs de Première Offre comme suit:

A. il sera tout d'abord attribué à chaque Acquéreur de Première Offre un nombre d'Instruments de la Société égal, selon le cas, au plus petit (x) du nombre d'Instruments de la Société proposés à l'achat par un Acquéreur de Première Offre à la suite de la Notice de Première Offre du détenteur et toute notice remise par la suite par cet Acquéreur de Première Offre conformément à la deuxième phrase de la section (i) du présent Article 7.3.7 (Titres Assujettis destinés à être vendus) et (y) le nombre d'Instruments de la Société égal à cet Acquéreur de Première Offre applicable à la Portion ProRata;

B. le solde, le cas échéant, non alloué selon la clause (A) ci-dessus, est alloué aux Acquéreurs de Première Offre qui proposent d'acheter un nombre d'Instruments de la Société dépassant la Portion Pro Rata applicable à cette Personne de tout Acquéreur de Première Offre en se basant sur un montant du dépassement, ou de toute autre manière à laquelle l'Acquéreur de Première Offre donne son accord; et

C. l'Offrant est responsable pour déterminer le nombre total d'Instruments de la Société que va acheter chaque Acquéreur de Première Offre dans le Transfert proposé en accord avec cet Article 7.3.7 (Titres Assujettis destinés à la Vente), et fournit une notice, et ce au plus tard trois Jours Ouvrables avant la réalisation du Transfert, à chaque Acquéreur de Première Offre et à la Société en précisant le nombre d'Instruments de la Société que l'Acquéreur de Première Offre va acheter dans un tel Transfert.

(iii) La rémunération reçue par un Offrant qui vend des Titres de la Société en paiement pour le transfert de tels Instruments de la Société en relation avec cet Article 7.3 (Droit de la Première Offre) est considéré comme étant une représentation et une garantie par tel Offrant tel que: (x) cet Offrant possède des droits, titres et intérêts complets dans et envers les Instruments de la Société; (y) un tel Offrant a tous les pouvoirs nécessaires et l'autorité et a accompli les actes nécessaires pour vendre des Titres de la Société comme prévu sous l'Article 7.3.3 (Exercice); et (z) de tels Instruments de la Société sont libres et dépourvus de tout privilège ou droit de rétention, sauf disposition légale, et en relation avec tout pacte d'associés ou acte similaire (le cas échéant) qui peuvent être conclus entre les Associés et la Société.

7.3.8 Dans l'hypothèse où un Investisseur exerce ses droits prévus sous l'Article 7.4 (Droits de Tag-Along) pour vendre des Instruments de la Société en relation avec un Transfert aux Acquéreurs de Première Offre prévu sous l'Article 7.3 (Droit de Première Offre) de tels Instruments de la Société sont considérés comme des Titres Assujettis pour les besoins de l'Article 7.3 et sont répartis entre les Acquéreurs de Première Offre conformément à cet Article 7.3 (Droit de Première Offre).

7.4 Droits de Tag-Along

7.4.1 A condition d'être en conformité avec l'article 7.3 (Droit de Première Offre), si un Détenteur (le "Détenteur Vendeur") propose au Transfert à toute Personne (une telle Personne, un "Acheteur Tag-Along") un ou tous ses Instruments de la Société, par un Transfert autre que ceux permis sous l'Article 7.2, ou sous l'Article 7.5 (Drag-Along) ou permis par un pacte d'associé, ou contrat similaire (le cas échéant) qui peut exister entre les Associés et la Société de tout temps (une "Vente Proposée"), le Détenteur Vendeur doit fournir à la Société et à chaque Détenteur qui n'est pas un Détenteur Vendeur ou un Cessionnaire Proposé ("Détenteur Non-Vendeur"), une notice écrite d'une telle Vente Proposée (la "Notice de Tag-Along").

7.4.2 La Notice de Tag-Along inclut:

(i) les conditions de la Vente Proposée, incluant (A) le nombre d'Instruments de la Société proposés à être Transférés; (B) le nom et l'adresse du (ou des) Cessionnaire(s) proposé(s) (le "Cessionnaire Proposé"); (C) le montant proposé et la forme de rémunération selon l'Instrument de la Société (et si une rémunération consiste, en tout ou partie, en la remise de biens autres que des espèces, le Détenteur Vendeur fournit une estimation au prix du marché, d'une telle rémunération autre que des espèces et des informations, dans la mesure où elles sont raisonnablement accessibles au Détenteur Vendeur, en relation avec ces rémunérations autres que des espèces, que tout Détenteur Non-Vendeur peut raisonnablement exiger en vue d'évaluer ces rémunérations qui ne sont pas des espèces); et (D) la fraction, exprimée en pourcentage, déterminée en divisant le nombre d'Instruments de la Société, qui sont achetés par les Détenteurs Vendeurs, par le nombre total d'Instruments de la Société, détenus par le Détenteur Vendeur (le "Pourcentage de Vente Tag-Along"); et

(ii) une invitation à tout Détenteur Non-Vendeur afin de faire une offre (les Détenteurs Non-Vendeurs qui choisissent de faire une offre, les "Vendeurs Tagging" et, avec le Détenteur Vendeur, les "Vendeurs Tag-Along") afin d'inclure dans la Vente Proposée par les Cessionnaires Proposés les Instruments de la Société détenus par les Vendeurs Tagging (cela ne doit en aucun cas excéder le Pourcentage de la Vente Tag-Along du nombre total d'Instruments de la Société détenus par un Détenteur Tagging). Le Détenteur Vendeur va remettre ou faire remettre à chacun des Détenteurs Tagging des copies de tous les documents de transaction relatifs à la Vente Proposée, si ceux-ci sont disponibles.

7.4.3 Chaque Détenteur Tagging doit exercer ses droits de Tag-Along qui lui sont conférés par cet Article 7.4 (Les Droits de Tag-Along) dans les dix Jours Ouvrables après la délivrance de la Notice de Tag-Along en fournissant une notice

(l'« Offre Tag-Along ») au Détenteur Vendeur et la Société, en indiquant son intention d'exercer ses droits et en spécifiant le nombre d'Instruments de la Société qu'il entend Transférer (cela ne doit en aucun cas excéder le Pourcentage de la Vente Tag-Along du nombre total d'Instruments de la Société, détenus par un tel Détenteur Tagging). Chaque Détenteur Tagging qui ne fait pas une Offre Tag-Along en conformité avec les exigences précisées ci-dessus, notamment en ce qui concerne les conditions de délais, est considéré avoir renoncé à tous les droits de Détenteur Tagging en relation avec la Vente Proposée, et les Vendeurs Tag-Along seront alors libres de transférer les Instruments de la Société au Cessionnaire Proposé, selon le même mode de rémunération, à un prix qui ne dépasse pas celui précisé dans la Notice de Tag-Along et selon des conditions qui ne sont pas matériellement plus favorables aux Investisseurs Tag-Along que celles prévues dans la Notice Tag-Along. Afin de pouvoir exercer son droit de vendre des Instruments de la Société au Cessionnaire Proposé en application de l'Article 7.4 (Droits de Tag-Along), chaque Détenteur Tagging doit agréer d'accorder au Transféré Proposé les mêmes représentations, garanties, promesses, indemnités et autres agréments que le Détenteur Vendeur accorde de faire en relation avec la Vente Proposée, étant donné que (i) toute représentation, garantie, promesse, indemnités et autre agrément est fait individuellement et non solidairement, et (ii) le Détenteur Tagging n'a pas l'obligation d'accepter une clause de non-concurrence et toute autre accord postérieur, qui réduirait ses activités de quelque façon que ce soit. Chaque Vendeur Tag-Along est responsable, à hauteur de sa part dans les coûts de la Vente Proposée basés sur le produit net reçu ou à recevoir dans une telle Vente Proposée, dans la mesure de ce qui n'a pas été payé ou remboursé par le Cessionnaire Proposé.

7.4.4 L'offre de chacun des Détenteurs Tagging contenue dans une telle Offre de Tag-Along de Détenteur Tagging sera irrévocable et, dans la mesure où une telle offre est acceptée, un Détenteur Tagging est contraint de Transférer dans la Vente Proposée dans les mêmes conditions (conformément à l'Article 7.4.2), relativement à chaque Instrument de la Société Transféré, comme le Vendeur Détenteur, jusqu'au nombre d'Instruments de la Société qu'un Détenteur Tagging a précisé dans l'Offre de Tag-Along; étant donné que si les conditions matérielles de la Vente Proposée changent, ayant pour conséquence que le prix par Instrument de la Société visé est inférieur au prix prévu dans la Notice de Tag-Along, le mode de rémunération doit être différent, ou si les autres conditions sont matériellement moins favorables aux Vendeurs Tag-Along que celles précisées dans la Notice de Tag-Along, il est permis à tout Détenteur Tag-Along de retirer l'offre contenue dans une telle Offre de Tag-Along par notice écrite adressée au Détenteur Vendeur, lequel sera alors libéré des obligations du Détenteur.

7.4.5 Les Vendeurs Tag-Along ont le droit de vendre dans la Vente Proposée un nombre d'Instruments de la Société calculé comme suit:

(i) tout d'abord, sera alloué à tout Vendeur Tag-Along un nombre d'Instruments de la Société égal au plus petit de (A) le nombre d'Instruments de la Société qu'un Vendeur Tag-Along a proposé de vendre dans l'Offre de Tag-Along et (B) le nombre de Instruments de la Société déterminés en multipliant (x) le nombre d'Instruments de la Société sujets à la Vente Proposée, par (y) la fraction (le "Pro Rata de Part Sociale"), relativement à toute Part Sociale et CPEC, le numérateur duquel étant le nombre de Parts Sociales et de CPECs détenus par un Vendeur Tag-Along et le dénominateur duquel étant le nombre de Parts Sociales et de CPECs détenus par tous les Vendeurs Tag-Along et, relativement aux PECs, le numérateur desquels étant le nombre de PECs détenus par un Vendeur Tag-Along et le dénominateur desquels étant le nombre de PECs détenus par tous les Vendeurs Tag-Along; et,

(ii) Les Instruments de la Société restant soumis à l'Offre doivent être alloués aux Vendeurs de Tag-Along qui proposent de vendre en sus de leur Pro Rata de Part Sociale, au pro rata des Vendeurs Tag-Along en fonction du Pro Rata de Part Sociale applicable à ces Vendeurs Tag-Along, ou aux conditions auxquelles les Vendeurs Tag-Along ont consenties.

Les Détenteurs Vendeurs doivent notifier à tous les Détenteurs Tagging et à la Société des résultats de ce calcul dans les treize Jours Ouvrables suivant la réception de la Notice de Tag-Along par le dernier Détenteur Tagging.

7.4.6 Si l'un des Détenteurs Tagging exerce ses droits conformément à cet Article 7.4 (Droits de Tag-Along), la clôture de l'achat des Instruments de la Société relativement aux droits qui ont été exercés aura lieu en parallèle avec la clôture de la vente par les Détenteurs Vendeurs des Instruments de la Société aux Cessionnaires Proposés.

7.4.7 Si avant la clôture de la Vente Proposée, les termes de l'Accord Proposé devaient changer avec pour conséquence que le prix à payer devait être plus élevé que les prix des Instruments de la Société concernés précisés dans la Notice de Tag-Along, la Notice de Tag-Along doit être considérée comme étant nulle et non avenue, et il est nécessaire qu'une nouvelle Notice de Tag-Along soit remise, et que les dispositions de cet Article 7.4 (Droits de Tag-Along) soit en lui-même conforme avec, afin de réaliser la Vente Proposée relativement à cet Article. En outre, si les Vendeurs de Tag-Along n'ont pas réalisé la Vente Proposée dans les 120 jours (cette période pouvant être prorogée afin d'obtenir l'approbation nécessaire ds autorités de contrôle) après la date de réception de: (i) si le Transfert proposé est aussi soumis à une Notice de Première Offre applicable en relation conformément à l'Article 7.3 (Droits de Première Offre), cette Notice de Première Offre, et (ii) sinon, la Notice de Tag-Along, chaque Détenteur Tagging devant être libéré des obligations du détenteur relativement à l'Offre de Tag-Along du détenteur, la Notice de Tag-Along doit être déclarée nulle et non avenue, et il est nécessaire qu'une nouvelle Notice de Tag-Along soit fournie, et les dispositions de cet Article 7.4 (Droits de Tag-Along) devant être individuellement respectées, afin de réaliser la Vente Proposée conformément au présent Article 7.4 (Droits de Tag-Along), à moins que l'échec de la réalisation de la Vente Proposée ne soit due au manquement d'un Détenteur Tagging à se conformer aux dispositions de l'Article 7.4 (Droits de Tag-Along).

7.4.8 Nonobstant toute disposition contraire, aucun Investisseur ne peut être permis de devenir un Détenteur Tagging dans une quelconque Vente Proposée dans laquelle un Détenteur est un Acquéreur de Première Offre conformément à l'Article 7.3 (Droits de Première Offre).

7.5 Drag-Along

7.5.1 Nonobstant toute disposition contraire du présent Article, si durant la période débutant à la date de l'adoption des présents Statuts refondus et s'achevant le 25 janvier 2008, tous les Investisseurs (les "I-Détenteurs"), soit au jour du 25 janvier ou après cette date, les Investisseurs agissant par Approbation de la Supermajorité des Investisseurs (le cas échéant) (en toute hypothèse les "Investisseurs Dragging") consentent à une proposition de Transférer de bonne foi pour une contrepartie en espèce et/ou en Titres Négociables dans une opération conclue dans les conditions normales du marché, ou une série d'opérations liées entre elles, tous, et pas moins de tous, les Instruments de la Société (la "Proposition de Vente") à une Personne qui n'est pas un Affilié d'un I-Détenteur (chacune une "Vente Exigée"), alors les Investisseurs Dragging doivent remettre une notice écrite (une "Notice de Vente Exigée") relativement à une Proposition de Vente dans les dix Jours Ouvrables précédant la date anticipée de clôture de la Vente Exigée à la Société et à tous les autres Détenteurs.

7.5.2 La Notice de Vente Exigée doit inclure les conditions matérielles de la Vente Exigée, incluant (A) les nom et adresse du Cessionnaire proposé, (B) le montant proposé et le mode de rémunération par Instrument de Société (la "Rémunération Dragging") (et si cette rémunération consiste en tout ou partie en Titres Négociables, les Investisseurs Dragging vont communiquer toute information, dans la mesure où ces Investisseurs Dragging peuvent en avoir raisonnablement connaissance, concernant ces Titres Négociables que les autres Détenteurs pourraient être en droit de demander afin d'estimer ces Titres Négociables) et (C) si connue, la date de Transfert proposée. Les Investisseurs Dragging remettent ou se voient remettre, entre chaque Détenteur, une copie de tous les documents relatifs aux opérations relative à la Vente Exigée dès que ceux-ci sont disponibles.

7.5.3 Chaque Détenteur, à la réception d'une Notice de Vente Exigée, est obligé de vendre tous ses Instruments de la Société, et participer dans la Vente Exigée envisagée par la Proposition de Vente, afin de voter ses Parts Sociales en faveur de la Vente Exigée à toutes les assemblées générales des Associés appelés à voter à propos de - ou d'adopter - la Vente Exigée et/ou d'approuver par écrit à la Vente Exigée, de renoncer à tous dissidents ou droits d'évaluation en relation avec la Vente Exigée, de passer des accords liés à la Vente Exigée et d'accepter (à elle-même) à faire à l'acquéreur potentiel les mêmes représentations, garanties, promesses et accords que les Investisseurs Dragging acceptent de faire en relation avec la Vente Exigée; à condition que (i) en aucun cas un Détenteur ne soit contraint à donner des représentations et garanties (autres que celles de son droit de propriété de ses Instruments dans la Société, le cas échéant, son pouvoir, son autorité et ses droits légaux de Transférer des Instruments de la Société, et en l'absence de toute plainte défavorable relativement aux Instruments de la Société) ou fournir des indemnités et (ii) un Détenteur ne doit pas être obligé de passer un accord de non-concurrence ou autre accord postérieur à la clôture qui limite ses activités de quelque manière que ce soit. Si au terme du 120^e jour suivant la date de réception de la Notice de Vente Exigée, (cette période pouvant être prorogée afin d'obtenir l'approbation nécessaire des autorités de contrôle) les Investisseurs Dragging n'ont pas conclu la transaction proposée, la Notice de Vente Exigée doit être considérée comme étant nulle et non avenue, chaque Détenteur devant être libéré des obligations des Détenteurs de la Notice de Vente Exigée, et une nouvelle Notice de Vente Exigée doit être remise, en se conformant aux dispositions de l'Article 7.5 (Drag-Along) afin de réaliser une telle Proposition de Vente.

7.5.4 Toutes les dépenses engendrées au profit de tous les Détenteurs doivent être payées par les Détenteurs conformément aux Pourcentages de Parts Sociales dans la mesure où ils ne sont pas payés ou remboursés par le Cessionnaire

7.6 Restrictions des Transferts aux Investisseurs Stratégiques

Nonobstant toute disposition contraire dans les présents Statuts, aucun Détenteur d'Instrument de la Société ne doit Transférer d'Instrument de la Société à un Investisseur Stratégique sans l'Approbation de la Supermajorité des Investisseurs. Si tout Détenteur (chacun un "Investisseur Restreint") propose de transférer un Instrument de la Société à un Investisseur Restreint, cet Investisseur Restreint doit fournir une notice écrite à la Société et à chaque Investisseur au moins dix Jours Ouvrables précédant la date du Transfert proposé. Cette notice doit déterminer les conditions principales du Transfert proposé, y compris (a) le nombre d'Instruments de la Société à transférer, (b) le prix d'achat ou la formule permettant de déterminer ce prix et (c) le nom et l'adresse du Cessionnaire Proposé. Si le Cessionnaire Proposé (ou un Affilié) a été précédemment déterminé par une Approbation de la Supermajorité des Investisseurs comme étant un Investisseur Stratégique et cette décision n'a pas été remise en cause par notice écrite de la Société, l'Investisseur Restreint ne doit transférer aucun Instrument de la Société à un Cessionnaire Proposé sans l'Approbation de la Supermajorité des Investisseurs. Si le Cessionnaire Proposé (ou un Affilié) n'a pas été antérieurement déterminé par l'Approbation à la Supermajorité des Investisseurs comme étant un Investisseur Stratégique, l'Investisseur Restreint peut Transférer les Instruments de la Société au Cessionnaire Restreint (à la condition que ce Transfert soit compatible avec les disposition des présents Statuts) à moins que, dans le sept Jours Ouvrables suivant la date de remise de la notice requise dans la seconde phrase précédente, les Investisseurs agissant par Approbation à la Supermajorité des Investisseurs fournissent une notice écrite à l'Investisseur Restreint qu'un Cessionnaire proposé a été désigné comme étant un Investisseur Stratégique. Dans l'hypothèse où un Transfert proposé à un Investisseur Stratégique est adopté en conformité avec ce qui précède, cette approbation est aussi valable pour les Transferts effectués par tout autre Détenteur au Cessionnaire Proposé.

7.7 Autres Restrictions concernant les Transferts

7.7.1 Aucun Transfert d'Instruments de la Société ne peut être réalisé s'il est prohibé ou limité par tout pacte d'associé ou accord similaire conclus entre les Associés et la Société.

7.7.2 Aucun Transfert d'Instruments de la Société ne peut être effectué:

1. à toute personne dépourvue de droits légaux, pouvoir et capacité de détenir des Instruments de la Société;
2. tant que la Société est une société à responsabilité limitée (Partnership) au vu du droit fiscal fédéral américain, si un tel Transfert serait susceptible, du point de vue du conseil de la Société, d'engendrer qu'une partie des biens de la Société constitue des biens relevant d'une mesure d'avantage salarial conformément aux "Plan Asset Regulations";
3. si un tel transfert nécessite l'inscription ou toute autre qualification d'Instruments de la Société conformément à tout droit des sûretés applicable;
4. tant que la Société est une société à responsabilité limitée (Partnership) au vu du droit fiscal fédéral américain, si un tel Transfert est réalisé au moyen d'un "marché de titres établi" ou un "marché secondaire (ou un de ses équivalents)" dans l'acceptation faite de la Section 7704 du IRC (Internal Revenue Code) ou ce Transfert aurait pour conséquence que la Société serait considérée comme étant une Société ayant ses actions émises sur un marché réglementé (Publicly Traded Partnership), selon l'acceptation de la Section 469(k)(2) ou 7704(b) du IRC et les dispositions législatives qui en découlent (à moins que (i) un tel Transfert ne soit pas pris en compte dans le fait de savoir si les participations dans la Société sont susceptibles d'être cotées sur un marché réglementé secondaire ou un de ses équivalents selon l'acceptation de la Section 1.7704-1 des Règlements du Trésor (Treasury Regulations) (autre que la Section 1.7704-1(e)(1)(x)) ou (ii) les Investisseurs estiment que la Société va satisfaire les dispositions de la Section 1.7704-1(h) des Règlements du Trésor à tout moment de l'année fiscale du Transfert); ou
5. si, pour la prise de décision du Conseil de Gérance, le Transfert nécessite l'accord préalable d'une autorité de contrôle, et au cas où cet accord n'aurait pas été obtenu.

7.7.3 Aucun transfert ne peut être effectué ni enregistré dans les livres et registres de la Société à moins que le Cessionnaire ne remette à la Société une notice du transfert, y compris une copie conforme, de tous les documents et accords liés au Transfert et tout accord et autres documents requis par les présents Statuts.

7.7.4 Nonobstant toute disposition contraire des Statuts, un Détenteur peut uniquement Transférer des Parts Sociales de la Société, si, en même temps, le Détenteur réalise un Transfert proportionnel de CPECs (et inversement) de telle façon que la proportion de Parts Sociales et de CPECs de chaque Détenteur après un tel transfert soit égal, ou s'en rapproche le plus possible, à la proportion de Parts Sociales et de CPECs détenus par chaque Détenteur avant le Transfert.

7.7.5 Afin de prévenir toute contestation, les dispositions de cet Article 7 (Transfert de Parts Sociales) sont applicables à tout Transfert indirect des intérêts dans les Instruments de la Société.

7.8 Processus de Vente

Conformément aux dispositions de cet Article 7 (Transfert de Parts Sociales), les Investisseurs Dragging, dans le cas d'un Transfert proposé à l'Article 7.5 (Drag-Along), ou les Détenteurs Vendeurs dans le cas d'un Transfert proposé à l'Article 7.4 (Droits de Tag-Along) doivent, de leur propre chef, décider ou non de poursuivre, conclure, reporter ou mettre un terme à tout Transfert proposé et les conditions de ce Transfert.

Aucun Détenteur ou un Affilié de ce Détenteur ne doit être déclaré responsable vis-à-vis de tout autre Détenteur ou de la Société, en relation ou en connexion avec la poursuite, la conclusion, le report, la résolution ou les conditions de tout Transfert proposé, sauf si ce Détenteur ne respecte pas les dispositions de l'Article 7 (Transfert de Parts Sociales).

7.9 Tout Transfert d'Instruments de la Société doit, en sus des autres dispositions des présents Statuts, être soumis au Cessionnaire dans toute hypothèse, dans le cas où un pacte d'associés ou tout accord similaire (le cas échéant) a été conclu entre tous les Associés et la Société, cette dernière devenant partie à cet acte.

7.10 Tout Transfert doit en outre être conforme aux dispositions de tout pacte d'associé ou accord similaire (le cas échéant) conclu à ce jour entre les associés et la Société.

Art. 8. Conseil de gérance.

8.1 La Société est administrée par un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance") nommé comme un organe collégial par l'Assemblée Générale des Associés conformément aux dispositions suivantes. Les membres du Conseil de Gérance (chacun un "Membre du Conseil") ne sont pas nécessairement des Associés. Le Conseil de Gérance doit être composé du nombre de membres déterminés par l'Assemblée Générale des Associés (sauf pendant la période suivant une ou plusieurs démissions et les nouvelles nominations) conformément aux provisions des Articles 8.2 et 8.3.

8.2 Les Membres du Conseil sont nommés et révoqués (ad nutum) par l'Assemblée Générale des Associés à la majorité simple, conformément à l'Article 15 (Assemblée des Associés), qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Si aucun terme n'est indiqué, les Membres du Conseil sont nommés pour une période indéterminée. Les Membres du Conseil sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

8.3 Le Conseil de Gérance doit être composé de (i) deux (2) Membres du Conseil nommés par l'Assemblée Générale des Associés issus d'une liste de candidats proposés par les Associés Apax, (ii) deux (2) Membres du Conseil nommés par l'Assemblée Générale des Associés issus d'une liste de candidats proposés par les Associés Blackstone, (iii) deux (2) Membres du Conseil nommés par l'Assemblée Générale des Associés issus d'une liste de candidats proposés par les

Associés KKR, (iv) deux (2) Membres du Conseil nommés par l'Assemblée Générale des Associés issus d'une liste de candidats proposés par les Associés Permira, et (v) deux (2) Membres du Conseil nommés par l'Assemblée Générale des Associés issus d'une liste de candidats proposés par les Associés Providence (les "Associés Proposants").

Si à tout moment, l'un des Associés Apax, des Associés KKR, des Associés Blackstone, des Associés Providence et des Associés Permira vend ou transfère plus de 50% des Parts Sociales, CPECs et PECs souscrits à l'origine par eux, ces Associés perdent leur droit de proposer des candidats pour la nomination de deux (2) Membres du Conseil.

Si tout Associé cesse d'être en mesure de pouvoir nommer des candidats conformément au paragraphe ci-dessus, la Société doit convoquer une assemblée des Associés afin de limoger les Membres du Conseil concernés et réduire la taille du Conseil de Gérance.

8.4 Les Associés Proposants peuvent renoncer, pour une période de temps que les Associés Proposants concernés déterminent, à leur droit de proposer des candidats pour l'élection de deux (2) Membres du Conseil comme décrit dans le présent Article, en remettant une notice écrite à la Société, qui doit à son tour le notifier aux autres Associés par écrit. Au cas où les Associés Proposants décident de mettre un terme à cette renonciation, ils doivent le notifier à la Société par écrit, la Société doit alors dans le délai d'un (1) mois de la réception de la notice procéder à la réunion d'une Assemblée Générale des Associés afin d'élire deux Membres du Conseil issus d'une liste de candidats proposés par les Associés Proposants appropriés. Au cas où un Associé Proposant ne fournit pas de liste de candidats conformément à l'Article 8.3 dans les 10 Jours Ouvrables après avoir été enjoint par la Société de procéder à une telle formalité, cet Associé est considéré avoir renoncé à son droit de proposer des candidats. En cas de renonciation (qu'elle soit explicite ou implicite), l'Assemblée Générale des Associés en déduit le nombre de Membres du Conseil.

8.5 Toute vacance du Conseil relativement à un Gérant nommé conformément aux Articles 8.3 et 8.4 ci-dessus doit être remplacé de manière provisoire par le Conseil mettant en œuvre les dispositions de l'Article 8.3 et 8.4 mutatis mutandis. Dans de telles circonstances, l'Assemblée Générale des Associés suivante détermine la nomination permanente.

8.6 Le Conseil de Gérance nomme un Président du Conseil parmi les Membres du Conseil.

8.7 Le Conseil peut établir un ou plusieurs comités et déterminer leurs pouvoirs et fonctions (chacun étant un "Comité"). Les Membres d'un Comité sont nommés par le Conseil conformément aux Articles 8.3 et 8.4 qui s'appliquent mutatis mutandis.

Art. 9. Réunions du conseil - Réunions des comités.

9.1 Le Conseil de Gérance ou tout Comité de celui-ci peut délibérer et agir valablement uniquement si une majorité des Membres du Conseil est présente ou représentée à la réunion. Si le quorum n'est pas atteint lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou d'un Comité de celui-ci, le Conseil de Gérance ou tout Comité de celui-ci peut ajourner la réunion sans autre préavis que l'annonce faite à la réunion jusqu'à ce que le quorum soit atteint.

9.2 Les réunions du Conseil de Gérance ou de Comité doivent être convoquées par tout Membre du Conseil ou tout Membre de Comité de celui-ci (un "Membre de Comité") trois (3) Jours Ouvrables précédant la réunion, par une notice remise à chaque Membre du Conseil et à Membre du Comité, soit en mains propres, par téléphone, courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication considéré comme pouvant transmettre une notice. Tout Membre du Conseil ou tout Membre de Comité peut renoncer à une convocation écrite par téléphone, courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, ou alors lors de la réunion. Tout Membre du Conseil ou Membre de Comité qui ne se plaint pas du défaut de préavis avant la réunion ou à son commencement est considéré comme ayant renoncé à son droit de recevoir un préavis. Un préavis de renonciation ne doit pas nécessairement spécifier l'objet de la réunion. Des convocations spécifiques ne sont pas requises pour des réunions individuelles tenues à des moments et en des lieux déterminés dans un programme adopté antérieurement par une résolution du Conseil de Gérance ou de tout Comité de celui-ci. La convocation à la réunion du Conseil de Gérance ou de tout Comité de celui-ci doit inclure un ordre du jour détaillé de la réunion.

9.3 Les réunions du Conseil de Gérance de tout Comité de celui-ci peuvent être tenues en personne ou bien, en toute circonstance, par conférence téléphonique (ou tout autre moyen de communication similaire qui permette aux participants de communiquer entre eux). Le Conseil de Gérance ou tout Comité de celui-ci peut, en toute circonstance, prendre des décisions à l'unanimité par voie de résolutions écrites. Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les Gérants et Membres de Comité ont les mêmes effets que les résolutions adoptées lors d'une réunion du Conseil de Gérance ou à une réunion de Comité. Dans de telles hypothèses, des résolutions ou décisions doivent être prises expressément, soit de manière écrite par voie circulaire, transmises par courrier, coursier, courrier électronique soit par télécopie.

9.4 Tout Membre du Conseil ou Membre de Comité de celui-ci peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance ou toute réunion de Comité par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication permettant à un membre à tous les Membres du Conseil et les Membres des Comités prenant part à la réunion de s'entendre mutuellement. La participation à une réunion par ces moyens de communication équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Tout Membre du Conseil ou Membre de Comité peut agir à toute réunion du Conseil de Gérance ou à un Comité de celui-ci en nommant par écrit ou par téléphone, courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication un autre Membre du Conseil ou Membre de Comité comme représentant. Un Membre du Conseil ou un Membre de comité peut représenter plus d'un de ses collègues.

9.5 Les décisions du Conseil de Gérance ou de tout Comité de celui-ci doivent être pris par le vote favorable à la majorité simple (c'est-à-dire par 50% des Membres du Conseil ou des Membres du Comité plus un (1) de tous les Membres du Conseil en poste au moment de la réunion.

9.6 Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance doivent être signés par le Président du Conseil ou tout Comité de celui-ci. Des copies ou des extraits de ces procès-verbaux qui peuvent être produites dans le cadre d'une procédure judiciaire doivent être signés par le Président du Conseil ou de tout Comité de celui-ci, ou par deux Membres du Conseil ou deux Membres de Comité.

Art. 10. Pouvoirs du conseil, Pouvoirs de signatures.

10.1 Le Conseil de Gérance est investi des plus pouvoirs les plus étendus afin de conduire les affaires de la Société, et d'autoriser et/ou accomplir tout acte de disposition et d'administration relatifs à la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les Statuts aux Assemblées Générales sont de la compétence du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toute circonstance et d'effectuer, autoriser et approuver tous les actes relatifs à la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou les Statuts à l'Assemblée Générale ou comme disposé par les présents.

10.2 La Société sera engagée par la signature conjointe de deux Gérants ou par la signature de toute personne ou personnes à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil de Gérance ou si de tels pouvoirs ont été délégués par le Conseil à un Comité, par le Comité concerné.

10.3 Les Membres du Conseil et les Observateurs doivent être remboursés par la Société de toute dépense avancées par eux du fait de leur mandat de Membre du Conseil, ou de leurs services en tant qu'observateurs.

Art. 11. Observateurs. Chaque Investisseur ou ses Affiliés a le droit de nommer (et de révoquer) un (1) observateur au Conseil ou tout Comité de celui-ci (les "Observateurs"). Ces Observateurs peuvent participer aux réunions du Conseil de Gérance ou de tout Comité de celui-ci. Tout Observateur désigné reçoit les mêmes notices et la même documentation (incluant l'ordre du jour, les procès-verbaux, les rapports des Comités et toute autre documentation) pour une telle réunion que celles données aux Membres du Conseil. Les Observateurs n'ont pas le droit de vote relativement à tout sujet soumis au Conseil ou tout Comité de celui-ci. Un Observateur est lié aux mêmes obligations de confidentialité qu'à celles qui s'appliquent aux Membres du Conseil (et tout observateur sera tenu de respecter tout engagement de confidentialité raisonnablement exigés par le Conseil).

Art. 12. Indemnisation du conseil.

12.1 Les Membres du Conseil ne sont pas tenus personnellement responsables pour l'endettement de la Société. En tant qu'agents de la Société, ils sont responsables de la réalisation de leurs charges.

12.2 Conformément aux exceptions et limitations énumérées dans l'Article 12.3 ci-dessous, toute personne qui est, ou a été, Membre du Conseil, Membre d'un Comité ou dirigeant de la Société est indemnisé par la Société conformément à la loi de toute responsabilité et de toutes les dépenses qu'il a raisonnablement encourues ou payées en relation avec toute revendication, action, procès ou procédure à laquelle il est impliqué en tant que partie ou autrement en raison de ce qu'il est ou a été Membre du Conseil, Membre du Comité ou dirigeant et contre des montants qu'il a payé ou qu'il a engagé lors le règlement de ceux-ci. Les mots "revendication", "action", "procès" et "procédure" s'appliquent à toutes les revendications, actions, procès et procédures (devant les juridictions civiles, pénales ou autres incluant les appels) réels ou potentiels et les mots "responsabilité" et "dépenses" incluent sans limitations les frais d'avocats, les autres frais, les jugements, les sommes payées pour un règlement ou d'autres responsabilités.

12.3 Aucune indemnisation n'est accordée au Membre du Conseil, au Membre du Comité ou au dirigeant:

12.3.1 Contre toute responsabilité envers la Société ou des Associés en cas d'abus d'autorité, de mauvaise foi, de négligence grossière ou de négligence inconsidérée de ses devoirs dans le cadre de ses fonctions;

12.3.2 Relativement à tout sujet pour lequel a été décidé qu'il a agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou,

12.3.3 Dans le cas d'un règlement, sauf si ce règlement a été approuvé par une juridiction compétente, par le Conseil de Gérance ou le Comité concerné de celui-ci.

12.4 Le droit à indemnisation mentionné dans les présents Statuts est individualisable, ne doit pas porter préjudice à d'autres droits qui profitent à tous les Membres du Conseil, les Membre de Comité ou aux dirigeants et qui sont accordés actuellement ou dans le futur, et ce droit à indemnisation doit se poursuivre à l'encontre d'une personne qui a cessé d'être un Membre du Conseil, un Membre de Comité ou un dirigeant, et doit se transmettre au bénéfice des héritiers, exécutants et administrateurs de telles personnes. Aucune disposition des présents Statuts ne doit exercer une influence sur les droits à indemnisation auxquels le personnel de la Société, y compris les directeurs et dirigeants, peuvent bénéficier contractuellement ou selon des dispositions légales.

Les dépenses liées à la préparation et la représentation en défense de toute plainte, poursuite en justice, action judiciaire, ou procédure telles que décrites dans cet Article doivent être avancées par la Société avant toute utilisation finale de ceux-ci à la demande de toute société de, ou au nom du dirigeant ou directeur, de repayer un tel montant s'il est finalement démontré qu'il n'avait pas droit à indemnisation conformément à cet Article.

Art. 13. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société et entité ne doit être influencé ou invalidé par le fait que qu'un ou plusieurs Membres du Conseil ou dirigeants de la Société a des intérêts dans, ou est un gérant, directeur, gérant ou employé d'une telle autre société ou entité. Tout Membre du Conseil ou dirigeant de la Société qui exerce des fonctions de gérant, directeur, dirigeant ou employé de toute société ou entité avec qui la Société contracte ou s'engage dans des relations d'affaires ne doit pas être empêchée, seulement pour les raisons de cette affiliation avec cette autre société ou entité, de prendre en considération et de voter sur des sujets en rapport avec de tels contrats ou relations d'affaires.

Art. 14. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de Parts Sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par procuration spéciale.

Art. 15. Assemblées générales. Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où cela est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée valablement constituée des Associés de la Société ou toute résolution circulaire valablement prise (le cas échéant) représente l'entière des Associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à l'adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions écrites, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux Associés à leur adresse inscrite dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions écrites unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Sauf disposition législative contraire, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où, et tant que, la Société compte plus de 25 associés une assemblée générale annuelle se tiendra le 31 mars de chaque année à 11 heures 30. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable l'assemblée sera tenue le Jour Ouvrable suivant le plus proche.

Art. 16. Année sociale. L'année sociale commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 17. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 18. Réviseurs d'entreprises. Au cas où et aussi longtemps que la Société a plus de 25 Associés, les opérations de la Société devront être auditées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, nommés par l'assemblée générale des Associés sur recommandation du Conseil de Gérance. L'assemblée générale des Associés devra déterminer leur nombre et la durée de leur mandat. Ils pourront être renommés et révoqués à tout moment par l'assemblée générale des Associés sur recommandation du Conseil de Gérance.

Art. 19. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux Associés par décision prise en assemblée générale des Associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 20. Dissolution. Dans le cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des Associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 21. Associé unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Définitions.

Affilié	Signifie, relativement à toute Personne, toute autre Personne Contrôlée directement ou indirectement par la première, Contrôlant directement ou indirectement la première Personne, ou directement ou indirectement sous le même Contrôle que la première Personne, et l'adjectif "Affilié" doit avoir une signification en cohérence avec ce qui précède.
Associés Apax	signifie Apax Angel Syndication Partners (Cayman) LP, Apax WW Nominees Limited et toute autre entité Affiliée à laquelle l'Associé susmentionné transférerait ses Parts Sociales dans la Société.
Statuts	signifie les présents Statuts de la Société.
Associés Blackstone	signifie Angel BCP Cayman 1 L.P., Angel BCP Cayman 2 L.P., Angel BCOM Cayman 1 L.P., Angel BCOM Cayman 2 L.P. et toute autre entité Affiliée à laquelle l'Associé susmentionné transférerait ses Parts Sociales dans la Société.
Conseil de Gérance	signifie le Conseil de Gérance de la Société constitué conformément aux présents Statuts.
Jour Ouvrable	signifie un jour auquel les banques sont généralement ouvertes à Copenhague, Londres, New York et Luxembourg (afin d'éliminer tout doute, ce jour ne doit pas être un samedi, un dimanche ou un jour férié dans l'une de ces villes).
Clôture	signifie toute clôture comme il y est fait référence dans tout pacte d'associés (le cas échéant) conclu en relation avec la Société.
Société	signifie Angel Lux Parent S.à r.l.
Instruments de la Société	signifie toutes actions, CPECs et/ou PECs (le cas échéant) issus par la Société.
Contrôle (Contrôlé) (Contrôlant)	signifie en relation avec une Personne (autre qu'un individu) (a) la possession directe ou indirecte de plus de 50% des Droits de Votes d'une telle Personne, (b) le droit de nommer, au de causer la nomination de, plus de 50% des membres du Conseil de Gérance (ou tout organe de direction similaire) d'une telle Personne et (c) le droit de gérer, ou diriger la gestion de, de manière discrétionnaire le patrimoine d'une telle Personne, et, afin d'éliminer tout doute, un Associé Commanditaire (General Partner) est considéré comme Contrôlant une société en commandite (limited partnership) et, uniquement aux fins des présents Statuts, un fonds conseillé ou dirigé directement ou indirectement par une personne est considéré comme étant Contrôlé par une telle Personne (et le terme "Contrôlant" et "Contrôlés" doivent avoir une signification en cohérence avec ce qui précède).
CPECs	signifie chaque classe ou série de certificats d'actions de préférences convertibles (convertible preferred equity certificates) issus par la Société (le cas échéant).
ERISA	signifie le U.S. Employee Retirement Income Security Act de 1974, en vigueur.
Assemblée Générale	dignifie l'assemblée générale des Associés.
Groupe	signifie la Société et ses Filiales directes ou indirectes.
Détenteur	signifie le Détenteur de tout Instrument de la Société.
Investisseurs	Signifie <ul style="list-style-type: none"> - Apax Angel Syndication Partners (Cayman) LP - Apax WW Nominees Limited - Apax Angel PEC A S.à r.l. - Apax Angel PEC 1 S.à r.l. - Angel BCOM Cayman 2 L.P. - Angel BCOM Cayman 1 L.P. - Angel BCP Cayman 2 L.P. - Angel BCP Cayman 1 L.P. - KKR TDC (European II) L.P. - KKR TDC (International) L.P. - KKR TDC (Millennium) L.P. - Reden S.à r.l. - Neptun Lux Holding One S.à r.l. - Neptun Lux Holding Two S.à r.l. - Neptun Lux Holding Three S.à r.l. - Providence IV TDC Investment L.L.C.

	- Providence IV TDC Cayman L.P. - Providence V TDC Cayman L.P. - Providence Syndication Partners (Cayman) L.P. ou toute autre Personne à laquelle des Parts Sociales dans la Société sont transférées ou émises.
Approbation de l'Investisseur	Signifie l'approbation de la majorité des membres du Comité des Investisseurs.
Comité des Investisseurs	Signifie tout comité de représentants des Investisseurs.
Approbation de la Supermajorité des Investisseurs	signifie l'approbation des quatre-cinquièmes des membres du Comité des Investisseurs, ou au cas où le Comité des Investisseurs est composé de moins de cinq membres, l'approbation de la majorité des membres du Comité des Investisseurs.
Introduction en Bourse (IPO)	signifie une introduction en bourse (an initial public offering) d'une classe d'actions de la Société ou de toute Filiale de la Société comme déterminé par le Conseil.
Associés KKR	signifie KKR TDC (Millennium) L.P., KKR TDC (International) L.P., KKR TDC (European II) L.P., et toute autre entité Affiliée à laquelle l'Associé susmentionné transférerait ses Parts Sociales dans la Société.
Titres Négociables	Signifie des actions en relation avec le capital ordinaire (common equity) issu par un émetteur avec un capital social (equity market capitalization) supérieur ou égal à €3,000,000,000 (ou l'équivalent de celui-ci) à la date de la Notice de Vente Requête qui (i) sont listées sur une bourse nationale ou internationale d'échanges et pour lesquelles des quotations sont annoncées au travers d'un système national ou international d'annonces de titres; et (ii) qui peuvent être mises sur le marché librement par la Personne qui reçoit de tels Titres Négociables sans restriction, autre qu'une limitation contractuelle de la libre négociabilité de ces Titres qui ne peut pas excéder douze mois à compter de la date de réception de tels Titres Négociables.
Nouveaux Titres	signifie toutes actions ou options, bon de souscription d'actions ou toute autre titre ou droit convertible ou échangeable en, ou exerçable en actions ou en titres communs équivalents (common equity equivalents), y compris des Actions, CPECs et PECs.
PECs	signifie chaque classe ou série de certificats d'actions de préférence (preferred equity certificates) issus par la Société (le cas échéant).
Associés Permira	signifie Reden S.à r.l. et toute autre entité Affiliée à laquelle l'Associé susmentionné transférerait ses Parts Sociales dans la Société.
Syndication de Titres Autorisés	signifie toute syndication de titres comme définie et permise par tout pacte d'associés (le cas échéant) qui peut être conclu entre les Associés et la Société.
Transfert Autorisé	signifie (i) un Transfert à un Cessionnaire Autorisé, (ii) un Transfert par une partie de PIK à un Affilié d'une telle Partie de PIK, (iii) un Transfert par un Syndiqué à un Affilié d'un tel Syndiqué, (iv) un Transfert à un Syndiqué comme demandé par un Investisseur au cas où il est raisonnablement envisageable que l'absence d'un tel Transfert résultera soit à la violation des dispositions de ERISA ou un tel Investisseur ou un Affilié de cet Investisseur devient un fiduciaire conformément aux dispositions de ERISA ou (v) un Transfert autorisé conformément à un pacte d'associés (le cas échéant) en vigueur en relation avec la Société en considérant toutefois que tout transfert de Parts Sociales à un non-associé doit toujours et dans tous les cas être soumis au vote favorable d'au moins 75% du capital social émis.
Cessionnaire Autorisé	Le Transféré Permis d'un Associé ou un Détenteur de PEC signifie (a) tout Affilié de, ou un entité succédant à, un tel Associé ou Détenteur de PEC, (b) tout fonds d'investissement conseillé par un conseil ou sous-conseil d'un tel Associé ou Détenteur de PEC ou un Affilié de tels Associé ou Détenteur de PEC, (c) toute Personne qui Contrôle un fonds d'investissement conseillé par un conseil ou sous-conseil d'un tel Associé ou Détenteur de PEC ou un Affilié de tels Associé ou Détenteur de PEC ou (d) toute filiale détenue en totalité (i) d'un fonds d'investissement conseillé par un conseil ou sous-conseil d'un tel Associé ou Détenteur de PEC ou un Affilié de tels Associé ou Détenteur de PEC ou (ii) toute Personne qui Contrôle un fonds d'investissement conseillé par un conseil ou sous-conseil d'un tel Associé ou Détenteur de PEC ou un Affilié de tels Associé ou Détenteur de PEC.
Personne	Signifie une personne physique, association, société, société à responsabilité limitée, business trust, société de capitaux, trust, association non immatriculée, joint venture ou autre entité et organisation.

Associés PIK	signifie Deutsche Bank AG, London Branch, CSFB SP III Investments LP, Series TDC, Barclays Capital Principal Investments Limited, J.P. Morgan Whitefriars Inc., J.P. Morgan Securities Limited et RBSM (Investments) Limited.
Plan Asset Regulations	signifie les règles émis par le Département du travail des Etats-Unis d'Amérique (U.S. Department of Labor) à la Section (Section) 2510.3-101 de la Partie (Part) 2510 du Chapitre (Chapter) XXV, du Titre (Title) 29 du Code des Règlements Fédéraux (Code of Federal Regulations) en vigueur.
Associés Providence	signifie Providence TDC IV Investment L.L.C., Providence IV TDC Cayman L.P., Providence V TDC Cayman L.P. et Providence Syndication Partners (Cayman) L.P., et toute autre entité Affiliée à laquelle l'Associé susmentionné transférerait ses Parts Sociales dans la Société.
Offre Public	signifie (a) toute vente de titres au public par une offre soumise aux lois, règlements et contrôles de toute juridiction non-US ou (b) toute vente de titres au public par une offre suivant une inscription effective sous le Securities Act (autre que l'inscription sur la Form S-4, F-4 or S-8, ou tout autre formulaire émis pour un objet similaire).
Notice de Vente Exigée	signifie une notice de vente issue dans le contexte d'un droit de drag-along, tel que défini dans l'Article 7.5 des présents Statuts.
Rights	signifie tout droit d'obtenir des Parts Sociales.
Securities Act	signifie le U.S. Securities Act de 1933, en vigueur, ou toute disposition fédérale similaire en vigueur, et une référence faite à une section de celui-ci doit être considérée comme incluant une référence à la section correspondante, le cas échéant, de toutes autres dispositions fédérales similaires.
Associé	signifie le Détenteur de Parts Sociales.
Parts Sociales	signifie toutes les Parts Sociales de la Société.
Pourcentage de Parts	signifie, à la date de détermination, en considération de l'Article 7.5.4, en relation avec tout Détenteur, un pourcentage calculé en divisant (a) le total du (i) montant principal des PECs détenus par un tel Détenteur Participant et (ii) le produit du nombre de Parts Sociales et CPECs détenus par de tels Détenteurs Participants multiplié par le prix de souscription par Part Sociale et CPEC payés à la date de Souscription des Parts, CPEC et/ou PEC par le Détenteur Participant concerné par (b) le total (i) du montant principal de tous les PEC en circulation et (ii) le produit du nombre de Parts Sociales et CPEC en circulation multipliés par le prix de souscription par Part Sociale et CPEC payé à la Clôture, et en considération de l'Article 6, en relation avec tout Détenteur Participant, un pourcentage calculé en divisant (a) le total du (i) montant principal des PEC alors en possession par un tel Détenteur et (ii) le produit du nombre de Parts Sociales et CPEC alors en possession par un tel Détenteur multiplié par le prix de souscription par Part Sociale et CPEC payé à la Clôture par (b) le total du (i) montant principal de tous les PEC alors en circulation et détenus par les détenteurs et (ii) le produit du nombre de Parts Sociales et CPEC alors en circulation et en possession des Détenteurs multiplié par le prix de souscription par Part Sociale payé à la Clôture.
Investisseur Stratégique	signifie, en relation avec tout Transfert proposé, toute personne qui exerce à titre principal des fonctions dans le domaine des télécommunications et/ou des activités médiatiques ou qui est un compétiteur significatif des activités principales du Groupe et, dans chaque cas, de tout Affilié d'une telle personne.
Filiale	signifie une Personne qui est Contrôlée directement ou indirectement par une autre Personne.
Syndiqué	signifie un syndicat de titres.
Transfert	signifie un transfert, vente, attribution, gage, nantissement ou toute autre disposition par une Personne d'un intérêt légal ou bénéficiaire dans une autre Personne, soit directement ou indirectement, y compris conformément à la création d'un instrument dérivé, l'octroi d'une option ou d'un autre droit, l'imposition d'une limitation sur la disposition ou du droit de vote, par l'effet de la loi ou de toute autre disposition d'un intérêt dans toute société holding d'une telle Personne.

Art. 23. Notice. Sauf dispositions légales ou des présents Statuts, toutes notices ou toutes autres communications prévues par les présents Statuts doivent être dûment remises soit par écrit, soit (i) données en mains propres, (ii) envoyées par courrier recommandé ou certifiées, avec accusé de réception, et frais de port prépayés, (iii) envoyées par un prestataire de service de livraison rapide tel que DHL, ou (iv) envoyées par télécopie ou courrier électronique, avec accusé

de réception verbal, à l'adresse indiquée au préalable par notice par le destinataire concerné. Toutes notices et autres communications sont censées avoir été remises et reçues (i) dans le cas d'une remise à personne, le jour de cette remise, (ii) dans le cas d'un courrier recommandé ou certifié, le septième jour suivant l'envoi de ce courrier, (iii) dans le cas d'une distribution par un prestataire de service de livraison rapide tel que DHL, le jour Ouvrable suivant, et (iv) dans le cas d'une télécopie ou d'un courrier électronique, le jour de l'obtention de la confirmation verbale par destinataire de la réception du courrier par le destinataire.

Les copies de telles notices ou correspondances reçues par la Société ou toute Filiale d'Acquisition, en connexion, ou en liaison, avec les Transactions ou cet Accord doivent être remises à chaque Investisseur par la Société ou une Filiale d'Acquisition.

Art. 24. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a par conséquent été levée.

Dont acte, passé à Luxembourg au jour indiqué au début de ce document.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé et anglais suivi d'une traduction française; à la demande des personnes présentes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Ce document ayant été lu aux personnes présentes, qui sont connus du notaire, par son nom propre, prénom, état civil et lieu de résidence, ladite personne signe avec Nous, notaire, l'acte original.

Signé: S. LAGUESSE, C. MONNIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 9 août 2007. Relation: EAC/2007/9700. Reçu douze Euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 AOUT 2007.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009067710/239/1565.

(090079104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

J & Be International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 53.793.

—
*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue de manière extraordinaire au siège social le 10 juillet 2008*

1. L'Assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs Stéphane Weyders et Jean Lemaire, tout deux demeurant au 31, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2011.

2. L'Assemblée décide d'accepter la démission, avec effet au 30 juin 2008, de son poste de commissaire aux comptes de la Société, de AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL (R.C.S. Luxembourg B 88.883).

3. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 10 juillet 2008, pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale annuelle devant se tenir en 2011, la société C.G. Consulting, Société Anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S Luxembourg B 102.188).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J & Be International S.A.

Signature

Référence de publication: 2009067350/21.

(090078088) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

GDC Immobilière S.à R.L., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 113.240.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 14 janvier 2009.

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des associés de la Société en date du 14 janvier 2009 que:

1. L'assemblée décide de transférer, avec effet rétroactif au 18 novembre 2008, le siège social de la Société sise 30, grande rue, L-1660 LUXEMBOURG à L-1528 LUXEMBOURG, 8, boulevard de la Foire.

Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009067173/17.

(090078250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Tipex, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg E 2.578.

Les gérants de la société civile immobilière TIPEX ont pris la résolution suivante:

- Transférer le siège social de la société à l'adresse L-1249 Luxembourg, 15, Rue du Fort Bourbon.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22/05/09.

S. Monsieur Alexandre GRUMBERG /
S. Monsieur Klaus Heinrich BANNASCH.

Référence de publication: 2009067172/12.

(090078363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Voyages Vandivinit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5691 Ellange, 12-14, Z.A. Triangle Vert.

R.C.S. Luxembourg B 37.860.

Dépôt rectificatif du document n° L090020160.04 déposé le 05/02/2009

Le siège social figurant sur le document n° L090020160.04 déposé le 05/02/2009 et concernant le dépôt du bilan au 31 décembre 2007 est erroné. Le siège social de la société à responsabilité limitée VOYAGES VANDIVINIT S.à R.L. est établi à L-5691 Ellange (Mondorf), 12-14, Z.A. Triangle Vert, suite à l'assemblée générale extraordinaire du 29 mars 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067182/13.

(090078466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Kunststofffabriek C.A. Boer B.V., Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 96.403.

La Fiduciaire G.T. Experts Comptables s.à r.l. fait savoir que le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009067166/12.

(090078114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Vanenburg Business Systems (Luxembourg), Succursale d'une société de droit étranger.

R.C.S. Luxembourg B 69.288.

La Fiduciaire G.T. Experts Comptables s.à r.l. fait savoir que le siège social de la société a été dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.T. Experts Comptables sàrl
Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009067165/12.

(090078120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.984.750,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration de la Société tenu à Luxembourg le 28 mai 2009 que:

- Le siège social de la Société a été transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 28 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009067163/16.

(090078824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

House Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch.

R.C.S. Luxembourg B 91.821.

Par la présente, je soussigné, Serge ROLLINGER, employé privé, demeurant à L-7421 Cruchten, 30, rue des Chapelles, déclare démissionner avec effet immédiat de mes fonctions d'administrateur et administrateur-délégué de la société anonyme HOUSE CONCEPT S.A., avec siège social à L-7220 Walferdange, 133, route de Diekirch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 91.821.

Walferdange, le 15 mai 2009.

Serge ROLLINGER.

Référence de publication: 2009067159/12.

(090078527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

H2O Finland LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 116.357.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société en date du 18 mai 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 18 mai 2009, de transférer le siège de la Société du 12-14 rue Léon Thysses, L-2336 Luxembourg, au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 18 mai 2009.

Luxembourg, le 26 Mai 2009.

Claudine Schinker / Frederik Kuiper

Gérant by Frederik Kuiper on behalf of a proxy given under private seal / Gérant

Référence de publication: 2009067174/14.

(090078439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

**Elster Group S.A., Société Anonyme,
(anc. Elster Group S.à r.l.).**

Capital social: EUR 1.320.775,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 103.553.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009067082/15.

(090078753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Lago Ladoga Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 54.129.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067078/10.

(090078866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

MSREF Danube Lux Holding I S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 139.752.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009067075/10.

(090078480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Hutchison Ports España S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 112.343.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Clemence Chun Fun Cheng, avec adresse professionnelle à Moat House, Church Road, Warboys, PE28 2RJ, Huntingdon Cambridgeshire, Royaume Uni, de son mandat de gérante, avec effet immédiat.

2. Acceptation de la démission de Robin SNG, avec adresse professionnelle au 12-14, 5000 D, Marine Parade Road, 449287 Singapour, Singapour, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

3. Nomination de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

4. Nomination de Christian Salbaing, avec adresse professionnelle au 8 Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AW Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067248/19.

(090078793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Nebozzo Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.370.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution du liquidateur prise en date du 26 mai 2009 que le siège social de la Société est transféré au 412F route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.
Pour Nebozzo Holdings (en liquidation)
SGG S.A.
Signatures
Mandataire

Référence de publication: 2009067130/17.

(090078146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Dory 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 110.297.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg Corporation Company S.A.
Gérant
Signatures

Référence de publication: 2009067074/12.

(090078477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Old Castle Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 101.622.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour OLD CASTLE INVEST S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009067070/12.

(090078424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

PG Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 146.010.

EXTRAIT

Monsieur Alessandro BENEDETTI a décidé de démissionner en date du 6 mai 2009 de son mandat d'Administrateur de la société P.G. HOLDINGS.

Luxembourg, 27 mai 2009.
Pour extrait conforme
Signature

Référence de publication: 2009067136/13.

(090078735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Mansford France Fund I S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 196.475,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 108.982.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 avril 2009:

1. que la démission de M. Clinton Kramer en tant que gérant A est acceptée.

2. que M. Jeremie D'Esparbes, avec adresse professionnelle au 15 Bury Walk, SW3 6QD Londres, Royaume-Uni est nommé nouveau gérant A.

Luxembourg, le 18/05/2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009067143/14.

(090078832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

MF9 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.100.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 avril 2009:

1. que la démission de M. Clinton Kramer en tant que gérant A est acceptée.

2. que M. Jeremie d'Esparbes, avec adresse professionnelle au 15 Bury Walk, SW3 6QD Londres, Royaume-Uni est nommé nouveau gérant A.

Luxembourg, le 18/05/2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009067132/14.

(090078895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

MF11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 118.098.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique en date du 17 avril 2009:

1. que la démission de M. Clinton Kramer en tant que gérant A est acceptée.

2. que M. Jeremie D'Esparbes, avec adresse professionnelle au 15 Bury Walk, SW3 6QD Londres, Royaume-Uni est nommé nouveau gérant A.

Luxembourg, le 18/05/2009.

Bart Zech.

Référence de publication: 2009067131/14.

(090078897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

MP3 Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 113.657.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MP3 Holdings S.à r.l.

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067073/12.

(090078428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Wieland Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 90.518.

—
Les comptes annuels au 31 mars 2009 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour WIELAND INVEST S.A.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009067069/12.

(090078422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 134.028.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Barclays European Infrastructure Holding S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009067067/12.

(090078413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Lipniza Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LIPNIZA INVESTMENTS S.à r.l.
Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009067068/12.

(090078418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Sizinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 94.696.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue de manière extraordinaire le 17 décembre 2008*

- L'Assemblée décide d'accepter la démission avec effet au 30 juin 2008, de son poste de commissaire aux comptes de la Société, de AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL, ayant son siège social au 28, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 88.833).

- L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société avec effet au 1^{er} juillet 2008, pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle devant se tenir en 2009, C.G. Consulting, société anonyme, ayant son siège social au 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 102.188).

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

- Monsieur Lucien Henri Christian SELCE, demeurant au, Chemin Calandrini N° 11, CH-1231 Conches.

Il est porté à la connaissance des tiers que le nom exact de l'administrateur est:

- Madame Naïda Paulette COENCAS, demeurant au 12, boulevard Raspail, F-75010 Paris;

et non Nadia Paulette COENCAS.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SIZINVEST S.A.
Signature

Référence de publication: 2009067348/23.

(090078093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Virtue Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 45.111.

Im Jahre zweitausendneun, den vierzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster (Großherzogtum Luxemburg);

SIND ERSCIENEN:

1) Die Aktiengesellschaft deutschen Rechts "HW Partners AG", mit Sitz in D-53227 Bonn, Rheinwerkallee 3, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Amtsgericht Bonn unter der Nummer HRB 12288.

2) Die Aktiengesellschaft deutschen Rechts "IT Invest AG", mit Sitz in D-50678 Köln, Chlodwigplatz 7, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Amtsgericht Köln unter der Nummer HRB 56805.

3) Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts "Dr. Pohl Consulting GmbH", mit Sitz in D-55411 Bingen, Albertusstrasse 1, (Bundesrepublik Deutschland), eingetragen im Amtsgericht Mainz unter der Nummer HRB 23178.

Alles sind hier vertreten durch Frau Rita KARASSEK, Bilanzbuchhalterin, wohnhaft in D-53844 Troisdorf, Dorfstraße 87, (Bundesrepublik Deutschland), auf Grund von drei ihr erteilten Vollmachten unter Privatschrift; welche Vollmachten von der Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleiben der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche erschienenen Parteien, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersuchen folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung "Virtue Invest S.à r.l.", (hiernach die "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 45.111, gegründet wurde unter dem Firmennamen "MEDICO-PLAN S.à r.l.", gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Edmond SCHROEDER, mit dem damaligen Amtssitz in Mersch, am 24. September 1993, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (hiernach "Mémorial C"), Nummer 548 vom 15. November 1993,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch vorgenannten Notar Edmond SCHROEDER:

- am 14. Oktober 1998, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 227 vom 1. April 1999,

- am 29. November 2002, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 570 vom 25. Juli 2001,

dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunden aufgenommen durch Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtssitz in Niederanven:

- am 26. Oktober 2004, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 35 vom 13. Januar 2005,

- am 23. Februar 2005, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 869 vom 9. September 2005, enthaltend die Abänderung der Namensbezeichnung "h & w Beteiligung S.à r.l.",

- am 21. Juli 2006, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 48 vom 25. Januar 2007,

- am 13. Februar 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 824 vom 9. Mai 2007,

und dass deren Satzungen abgeändert wurden gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 12. Dezember 2008, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 160 vom 23. Januar 2009.

- Dass die Komparenten erklären die einzigen Gesellschafter der Gesellschaft zu sein und dass sie den amtierenden Notar ersuchen, die von ihnen in außerordentlicher Generalversammlung gefassten Beschlüsse zu dokumentieren wie folgt:

Erster Beschluss

Die Gesellschafter beschließen das Gesellschaftskapital um zwei Millionen fünfhunderttausend Euro (2.500.000,- EUR) zu erhöhen, um es von seinem jetzigen Betrag von fünfzehn Millionen Euro (15.000.000,- EUR) auf siebzehn Millionen fünfhunderttausend Euro (17.500.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von einhunderttausend (100.000) neuen Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welche dieselben Rechte und Vorteile genießen wie die bereits bestehenden Anteile.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschafter beschließen die Hauptgesellschafterin, die Aktiengesellschaft "HW Partners AG vorbezeichnet, zur Zeichnung der hunderttausend (100.000) neuen Anteile zuzulassen.

Zeichnung - Einzahlung

Sodann erklärte die vorbezeichnete Gesellschaft "HW Partners AG", durch seinen vorgenannten Vertreter, die 100.000 neuen Anteile zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von zwei Millionen fünfhun-

derttausend Euro (2.500.000,-EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde.

Dritter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hiervor genommenen Beschlüsse, beschließen die Gesellschafter den ersten Absatz von Artikel 5 der Satzungen abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" **Art. 5. (erster Absatz).** Das Gesellschaftskapital beträgt siebzehn Millionen fünfhunderttausend Euro (17.500.000,-EUR) und ist eingeteilt in siebenhunderttausend (700.000) Anteile mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,-EUR) pro Anteil."

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr dreitausend Euro abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Junglinster, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben zusammen mit Uns dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: KARASSEK; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 22 mai 2009. Relation GRE/2009/1887. Reçu soixante quinze euros 75 €

Le Receveur ff. (signé): HIRTT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial.

Junglinster, den 28. Mai 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009067639/231/77.

(090079098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

NOVUS-LUX Dienstleistungen GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5404 Bech-Kleinmacher, 13, rue des Caves.

R.C.S. Luxembourg B 134.277.

Herr Jean-Francois Schaaf, wohnhaft in der rue du 22 Novembre in 57600 Forbach (Frankreich) ist alleiniger Gesellschafter der Firma NOVUS LUX Dienstleistungen GmbH mit Sitz in Bech-Kleinmacher, HR Nr B 134277

Die Firma NOVUS-LUX Dienstleistungen GmbH hält unter Verzicht auf Einhaltung aller abdingbaren Form- und Fristanforderungen eine Gesellschafterversammlung ab und beschließt mit allen Stimmen was folgt:

- Ab dem 1. April 2009 ist Herr Rainer Ackermann, geb. 05.08.1955, wohnhaft 2 Impasse Amelie Galup, 57600 Morsbach, zum einzelvertretungsberechtigten Geschäftsführer bestellt.

Der bisherige Geschäftsführer Herr Harald Thiel, geb. 26.05.1947 wohnhaft Etzelstrasse 1 in 66802 Überherrn wird zum 31. März 2009 als Geschäftsführer abberufen.

Weitere Beschlüsse werden nicht gefasst.

Bech-Kleinmacher, den 22.03.2009

Für die NOVUS-LUX Dienstleistungen GmbH

Jean Francois Schaaf

Référence de publication: 2009067294/19.

(090078532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

UN.BA.KA. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 43.039.

L'an deux mille neuf, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "UN.BA.KA S.A." (numéro d'identité 1993 22 01 286), avec siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 43.039, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, alors de résidence à Wiltz, en date du 17 février 1993, publié au Mémorial C numéro 229 du 18 mai 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.
L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.
Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que l'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Mise en liquidation de la société.
- 2) Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
- 3) Nomination d'un commissaire-vérificateur.
- 4) Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes.

II.- Que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été paraphée "ne varietur" par les actionnaires présents ou représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Que la société a été constituée avec un capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-), représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante euros (€ 1.250,-) chacune.

IV.- Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Que la présente assemblée est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour,

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur la société à responsabilité limitée "BENOY KARTHEISER MANAGEMENT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 33.849.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus pour exécuter son mandat et spécialement tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise par la loi.

Le liquidateur peut, sous sa seule responsabilité, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires, pour des opérations spéciales et déterminées.

Le liquidateur est dispensé de faire l'inventaire et peut s'en référer aux livres et écritures de la société.

Le liquidateur doit signer toutes les opérations de liquidation.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée "FBK AUDIT S.à r.l.", ayant son siège à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 138.949 comme commissaire-vérificateur.

Quatrième résolution

L'assemblée accorde décharge pleine et entière au conseil d'administration et au commissaire aux comptes pour les travaux exécutés jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués approximativement à huit cents euros (€ 800,-), sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 mai 2009. Relation: CAP/2009/1654. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 2 juin 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009068762/236/68.

(090080426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2009.

Reliable Estate Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 171, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 115.657.

Par la présente, les sociétés EURODOM SA et PARGESTION SA ayant leur siège social 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg et Monsieur Jean-Marc THYS demeurant professionnellement 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg démissionnent avec effet immédiat de leurs postes d'administrateur et d'administrateur délégué au sein de la société RELIABLE ESTATE INVESTMENT COMPANY SA inscrite au Registre du Commerce et des Société section B 115.657.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2009.

Jean-Marc THYS.

Référence de publication: 2009067346/13.

(090078263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Usiminas International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.370.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.737.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale du 6 avril 2009

- la démission de Monsieur Paulo PENIDO PINTO MARQUES est actée avec effet au 6 avril 2009.
- Monsieur Ronald SECKELMANN, Administrateur de société ayant son adresse professionnelle, Rua Professor José Vieira de Mendonça, 3011, bairro Engenho Nogueira, CEP 31.310-260, Belo Horizonte, Minas Gerais, BRAZIL, est nommé Administrateur, pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Paulo PENIDO PINTO MARQUES.

Pour USIMINAS INTERNATIONAL S.à.r.l.

SGG S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009067288/16.

(090078671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

European Financing Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 101.070.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue à Luxembourg en date du 27 mai 2009

L'assemblée a pris la résolution de ne pas renouveler le mandat de la personne suivante en tant qu'administrateur de la Société:

- Swedfund International Aktiebolag, ayant son siège social au Sveavägen 24-26, 103 65 Stockholm, Suède.

L'assemblée a pris la résolution de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la Société:

- Danish Interntional Investment Funds, Self-Governing Funds, ayant son siège social au Bremerholm 4, 1069 Copenhagen K, Danemark, représenté par Monsieur Finn Jønck ;
- DEG - Deutsche Investitions- und Entwicklungsgesellschaft mbH, ayant son siège social au Belvederestrasse 40, D-50933 Cologne, Allemagne, représentée par Monsieur Dr. Winfried Polte;
- Nederlandse Financierings-Maatschappij voor Ontwikkelingslanden N.V., ayant son siège social au Anna van Saksenlaan 71, NL-2593 HW, La Haye, Pays-Bas, représentée par Monsieur Nanno Kleiterp;
- Monsieur Martin Curwen, né le 5 octobre 1945 à Mumbai, Inde, demeurant au 11, rue Schetzel, L-6997 Luxembourg.
- Sifem - Swiss Investment Fund for Emerging Markets, ayant son siège social au Bubenberplatz 11, 3011 Bern, Suisse, représentée par Monsieur Claude Barras;
- Société de Promotion et de Participation pour la Coopération Economique S.A., ayant son siège social à 5, rue Roland Barthes, 75598, Paris, France, représentée par Monsieur Luc Rigouzzo;
- Société Belge d'Investissement pour les Pays en Développement - Belgische Investeringsmaatschappij voor Ontwikkelingslanden, ayant son siège social au 188A, avenue de Tervuren, 1150 Bruxelles, Belgique, représentée par Monsieur Hugo Bosmans.

L'assemblée a également pris la résolution de renouveler le mandat de la société PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que réviseur d'entreprise jusqu'à l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2009 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EUROPEAN FINANCING PARTNERS S.A.

SGG S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009067286/36.

(090078678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Sopaver S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 46.958.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue exceptionnellement le 24 avril 2009

- La cooptation de Monsieur Grégory GUISSARD, employé privé, demeurant professionnellement au 7, rue de l'Arquebuse, CH-1204 Genève, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Jean-François CORDEMANS, démissionnaire, est ratifiée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Certifié sincère et conforme

SOPAVER S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009067285/16.

(090078702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

1 Hotels & Residences Global Licensing (Lux), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 131.375.

La dénomination exacte de l'associé unique est SH Group Global Licensing SARL.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067236/11.

(090078789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Hutchison Ports Poland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 102.742.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2009, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Clemence Chun Fun Cheng, avec adresse professionnelle à Moat House, Church Road, Warboys, PE28 2RJ, Huntingdon Cambridgeshire, Royaume Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
2. Acceptation de la démission de Robin SNG, avec adresse professionnelle au 12-14, 5000 D, Marine Parade Road, 449287 Singapour, Singapour, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.
3. Nomination de Man Ki Cheung, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AR Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.
4. Nomination de Christian Salbaing, avec adresse professionnelle au 8, Albion Riverside, Hester Road, SW11 4AW Londres, Royaume Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009067251/19.

(090078794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Wincon S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 136.170.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire de la société tenue au siège social le 31 mars 2009

1) Les mandats de Messieurs Brian McMahon, né le 4 novembre 1968 à Dublin (Irlande) et Andreas Demmel, né le 11 avril 1969 à Munich (Allemagne) tous deux résidant professionnellement au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg en leur qualité d'administrateurs de catégorie A de la société; et les mandats de Messieurs Liam James Dowd, né le 25 juin 1956 à Roscommon (Irlande) résidant au 145 Glendale Meadows, Leixlip. Co., Kildare (Irlande) et John Patrick Burke né le 17 novembre 1960 à Galway (Irlande) résidant au Glenstowel, Killeel Naas Co., Kildare (Irlande), en leur qualité d'administrateurs de catégorie B de la société sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

2) Le mandat du réviseur d'entreprise KPMG AUDIT Sàrl, enregistré sous le numéro B 103.590, siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est renouvelé pour une nouvelle période de 6 ans, soit jusqu'à l'assemblée générale de l'an 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Wincon SA

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009067152/22.

(090078755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Zhermack International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.540.000,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 130.434.

L'an deux mille neuf, le trente janvier.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

- M. Vittorio Mora, entrepreneur, né le 24 septembre 1954 à Badia Polesine (RO) demeurant à Badia Polesine (RO), via A. Filippi 94/1 Cap 45021,

- M. Tiziano Busin, entrepreneur, né le 27 janvier 1955 à Masi (PD), demeurant à Rovigo (RO) via Costantino Munari 4, Cap 45100, et,

- la société de droit allemand Dentsply Germany Investments GmbH, ayant son siège social à 68229 Mannheim (Allemagne), Steinzeugstrasse 50, immatriculée auprès du Handelsregister B des Amtsgerichts de Mannheim numéro HRB 703647,

tous les trois, ici représentés par Monsieur Giorgio Bianchi, employé privé, demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, en vertu de trois procurations données sous seing privé, lesquelles procurations signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexés au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que Messieurs Vittorio Mora et Tiziano Busin et la société Dentsply Germany Investments GmbH, précités sont les seuls associés (les "Associés") de "ZHERMACK INTERNATIONAL S.A R.L.", avec siège social au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2013 du 17 septembre 2007;

II. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Démission de tous les gérants et décharge y afférente pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la présente assemblée;
2. Augmentation du nombre des gérants de 5 à 6;
3. Nomination des nouveaux gérants; Nomination d'un président;
4. Modification des articles 9, 12, 13 et 19 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs avant le 31 décembre 2014, excepté à des associés et/ou à des sociétés contrôlées par des associés ou sociétés du groupe Dentsply. Étant entendu ce que précède, le ou les associés désireux de céder des parts sociales doivent les offrir par préférence aux autres associés au prix du marché. En cas de refus, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant".

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de quatre gérants".

" **Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance comprenant six membres, dont deux de résidence luxembourgeoise, qui pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira, sauf les cas prévus par la loi, sur convocation d'au moins trois gérants au siège social de la société ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation préalablement approuvé par quatre gérants. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des gérants présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné par le Président à tous les gérants au moins dix jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire ou qui prend part à la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins cinq gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises avec vote favorable de quatre gérants au moins présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions sur des matières non reprises dans l'ordre du jour dans le cas où tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion et acceptent la discussion de ces matières.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

" **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications de statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social."

4. Divers.

III. Que les Associés, représentant l'intégralité du capital social de la Société ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée, après lecture des lettres de démission de Monsieur Vittorio Mora, Monsieur Tiziano Busin, Monsieur Alessandro Belluzzo, Monsieur Vincent Thill et Monsieur Stefano De Meo de leurs fonctions de gérant, décide à l'unanimité, d'accepter leur démission avec effet immédiat et les remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

L'Assemblée leur accorde entière et complète décharge de l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide à l'unanimité d'augmenter le nombre des gérants de 5 à 6.

L'Assemblée nomme à l'unanimité comme nouveaux gérants:

- 1. Monsieur Robert J. Size, employé privé, né à Buffalo, New York, U.S.A. le 26 octobre 1958, demeurant au 1625 Wyndham Drive South York, Pennsylvanie, 17403 U.S.A;
- 2. Monsieur Rudolf Lehner, gérant de société, né le 13 novembre 1957, demeurant à Stuberstrasse 11a, Munich, Allemagne 80638;
- 3. Monsieur Hans-Peter Krauss, gérant de société, né le 6 janvier 1967 à Heidelberg (Allemagne) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;
- 4. Monsieur Tiziano Busin, entrepreneur, né le 27 janvier 1955 à Masi (Italie), demeurant à Rovigo (Italie), Via C. Munari 4,
- 5. Monsieur Vittorio Mora, entrepreneur, né le 24 septembre 1954 à Badia Polesine (Italie), demeurant à Badia Polesine (Italie), Via A. Filippi 94/1, en qualité de gérant et de président du conseil de gérance.
- 6. Monsieur Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri.

Les gérants sont nommés pour une durée échéant à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Troisième résolution

En conséquence de ce qui précède, le conseil sera dorénavant composé de la manière suivante:

- 1. Vittorio Mora, entrepreneur, né le 24 septembre 1954 à Badia Polesine (Italie), demeurant à Badia Polesine (Italie), Via A. Filippi 94/1, gérant et président;
- 2. Tiziano Busin, entrepreneur, né le 27 janvier 1955 à Masi (Italie), demeurant à Rovigo (Italie), Via C. Munari 4, gérant;
- 3. Stefano De Meo, employé privé, né le 1^{er} janvier 1976 à Somma Lombardo (Italie), demeurant professionnellement à Luxembourg, 19-21 Boulevard du Prince Henri, gérant;
- 4. Monsieur Robert J. Size, employé privé, né à Buffalo, New York, U.S.A. le 26 octobre 1958, demeurant au 1625 Wyndham Drive South York, Pennsylvanie, 17403 U.S.A., gérant;
- 5. Monsieur Rudolf Lehner, gérant de société, né le 13 novembre 1957, demeurant à Stuberstrasse 11a, Munich, Allemagne 80638, gérant; et
- 6. Monsieur Hans-Peter Krauss, gérant de société, né le 6 janvier 1967 à Heidelberg (Allemagne) demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, gérant.

Quatrième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de modifier les articles 9, 12,13 et 19 des statuts, pour leur donner la teneur suivante:

" **Art. 9.** Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs avant le 31 décembre 2014, excepté à des associés et/ou à des sociétés contrôlées par des associés ou sociétés du groupe Dentsply. Étant entendu ce que précède, le ou les associés désireux de céder des parts sociales doivent les offrir par préférence aux autres associés au prix du marché. En cas de refus, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant."

" **Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/est librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

La Société est engagée en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la signature conjointe de quatre gérants".

" **Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance comprenant six membres, dont deux de résidence luxembourgeoise, qui pourra choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira, sauf les cas prévus par la loi, sur convocation d'au moins trois gérants au siège social de la société ou à tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation préalablement approuvé par quatre gérants. Le

président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des gérants présents à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné par le Président à tous les gérants au moins dix jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire ou qui prend part à la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si au moins cinq gérants sont présents ou représentés à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises avec vote favorable de quatre gérants au moins présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions sur des matières non reprises dans l'ordre du jour dans le cas où tous les gérants sont présents ou représentés à la réunion et acceptent la discussion de ces matières.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue."

" **Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications de statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes es qualité qu'il agit, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Giorgio Bianchi, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 2 février 2009. LAC/2009/3857. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 mars 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009067641/202/179.

(090079120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 juin 2009.

H2O LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 122.676.

Extrait des résolutions prises par les gérants de la société en date du 18 mai 2009

Les gérants de la Société ont décidé en date du 18 mai 2009, de transférer le siège de la Société du 12-14 rue Léon Thysses, L-2336 Luxembourg, au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet au 18 mai 2009.

Luxembourg, le 26 Mai 2009.

Claudine Schinker / Frederik Kuiper

Gérant by Frederik Kuiper on behalf of a proxy given under private seal / Gérant

Référence de publication: 2009067175/14.

(090078449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Ecully PropCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.131.400,00.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 112.742.

—
Extrait de la résolution de l'associé unique du 10 mars 2009

Le siège social de la société a été transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 15 boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009067169/14.

(090078198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mai 2009.

Global Alternative Energy Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 111.675.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'actionnaire unique de la Société prises en date du 21 avril 2009 la décision suivante:

- Nommer M. Jean Gandar, né le 19 mars 1954 à Strasbourg, France, résidant 16, rue du Trabli, 1236 Cartigny, Suisse, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015;

- Nommer M. Jean-Marc Foucher, né le 17 juin 1960 à Versailles, France, résidant 10, avenue de Champel, 126 Genève, Suisse, en tant qu'administrateur de la société avec effet au 1^{er} avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

- Nommer M. Hans-Sebastian Karl Graf Von Wallwitz, né le 2 juillet 1965 à Munich, Allemagne, résidant SKW - Schwarz - Wittelsbacherplatz 1, 80333 Munich, Allemagne, en tant qu'administrateur de la Société avec effet au 1^{er} avril 2009 jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009065157/21.

(090076908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

European Opticians 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 250.000,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 115.161.

—
EXTRAIT

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 7 mai 2009 l'associé unique de la Société a accepté la démission avec effet du gérant Mr. Raoul Hughes.

En outre, l'associé unique a décidé de nommer au poste de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée Mr. Charles Barter, né le 5 avril 1962 à Guildford, Royaume-Uni, résidant à Flat 403, City Pavilion, 33 Britton Street, Londres Ec1M 5UG au Royaume-Uni.

A compter du 7 mai 2009 les gérants de la Société sont:

- Halsey Sàrl
- Mrs. Kristel Segers
- M. Paul Gunner
- Mrs. Daphné Ribot
- M. Charles Barter.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl / Mrs. Kristel Segers
Gérant / Gérant
Signature / -

Référence de publication: 2009065144/24.

(090076841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.

MassMutual Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 3, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 26.334.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 4 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires du 4 mai 2009 que les décisions suivantes ont été prises:

1) Le mandat de KPMG Audit S.à r.l., reviseur d'entreprises, ayant son siège social à 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.590, a été renouvelé pour une durée prenant fin à la clôture de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009.

2) Les mandats des personnes suivantes agissantes en tant qu'administrateur de la Société ont été renouvelés pour une durée prenant fin lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2009:

- Elaine Sarsynski, Chairman and Chief Executive Officer, née le 21 avril 1955 à Northampton, Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à Barndoor Hill Drive 75, Suffield, Connecticut 06078, Etats-Unis d'Amérique;

- Ricardo Calderon, Senior Managing Director and Chief Operating Officer and Chief Risk Officer, né le 21 juillet 1961 à Santiago, Chili, demeurant à 118 Williamsburg Drive, Longmeadow, Massachusetts 01106, Etats-Unis d'Amérique;

- John Miller Jr, Senior Managing Director and Chief Financial Officer, né le 28 mai 1951 à Hackensack, New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, demeurant à 55 Pingrove Circle, East Longmeadow, Massachusetts 01028, Etats-Unis d'Amérique;

- Olivier Maingard, Chief Executive Officer, né le 16 janvier 1950 à Biarritz France, demeurant à 71, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

- Paul J. Mousel, licencié en droit, né le 15 octobre 1953 à Luxembourg, demeurant à 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg.

3) Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des actionnaires de la Société, a décidé la continuation de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009065163/34.

(090076696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2009.
